

---

# Fiches thématiques

---

Revenus



## Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.

Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Àu niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel sont soustraits les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel s'ajoutent les prestations sociales.

En 2014, le solde des revenus primaires progresse légèrement plus vite qu'en 2013 (+ 1,1 % après + 0,9 % en 2013). La rémunération des salariés progresse au même rythme qu'en 2013 (+ 1,4 % après + 1,5 % en 2013). La meilleure tenue de l'emploi compense le ralentissement du salaire moyen par tête. Les revenus des entrepreneurs individuels stagnent (- 0,1 %). Les revenus de la propriété sont stables (- 0,1 %), la diminution des revenus des placements en assurance-vie étant compensée par une hausse des dividendes. Enfin, les revenus issus de la location de logement progressent plus vite qu'en 2013 (+ 1,2 % après + 0,5 % en 2013).

Après les fortes augmentations de 2012 (+ 9,0 %) et 2013 (+ 4,9 %), les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages ont augmenté plus modérément en 2014 (+ 1,5 %). C'est le cas en particulier de l'impôt sur le revenu et, dans une moindre mesure, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Les cotisations des salariés et des non-salariés ralentissent après les hausses de 2013 (avec notamment la suppression de l'exonération des cotisations salariales sur les heures

supplémentaires). Les prestations sociales reçues par les ménages poursuivent leur décélération (+ 2,2 % après + 2,9 % en 2013 et + 3,8 % en 2012). En particulier, les pensions de retraite n'ont pas été revalorisées en 2014 et les dépenses d'indemnisation du chômage ont fortement ralenti sous le double effet d'une conjoncture de l'emploi moins dégradée et de la nouvelle convention d'assurance chômage entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014. En définitive, le revenu disponible brut des ménages progresse un peu plus vite (+ 0,8 %) qu'en 2013 (+ 0,3 %).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflétant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale augmente en 2014 (+ 0,7 %) après deux années de recul (- 0,4 % en 2013 et - 0,9 % en 2012). Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresse de 0,7 %. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement négociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente en 2014 de + 1,0 %, davantage que le pouvoir d'achat du RDB, car les **dépenses pré-engagées** ont progressé moins vite que les revenus. ■

### Définitions

**Revenu disponible brut** (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *annexe Sources et méthodes*.

**Unités de consommation d'un ménage** (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Revenu arbitral** : RDB après déduction des dépenses de consommation dites « **pré-engagées** » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

### Pour en savoir plus

- *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Les comptes de la Nation en 2014 », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.

# Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

## 1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2012/2011	2013/2012	2014/2013	2013	2014
Rémunération des salariés	2,2	1,5	1,4	1 123,8	1 139,1
Salaires et traitements bruts	2,0	1,2	1,0	820,8	828,8
Cotisations employeurs	2,8	2,4	2,4	303,0	310,3
Excédent brut d'exploitation <sup>1</sup>	1,7	0,5	1,2	169,9	171,9
Revenu mixte <sup>2</sup>	0,3	- 3,1	- 0,1	117,0	116,9
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés <sup>3</sup>	- 3,7	0,5	- 0,1	110,3	110,2
<b>Solde des revenus primaires (a)</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1 521,1</b>	<b>1 538,1</b>
Prestations sociales reçues en espèces (b)	3,8	2,9	2,2	458,2	468,3
Cotisations sociales (c)	3,2	3,1	2,6	447,0	458,8
Cotisations des employeurs	2,8	2,4	2,4	303,0	310,3
Cotisations des salariés	4,0	4,6	3,2	113,8	117,5
Cotisations des non-salariés	4,7	4,2	2,5	30,3	31,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine <sup>4</sup> (d)	9,0	4,9	1,5	209,2	212,4
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) <sup>5</sup> (e)	- 135,3	76,0	114,3	- 1,1	- 2,4
<b>Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>1 321,9</b>	<b>1 332,8</b>
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	- 0,5	- 0,7	0,1	14,3 %	14,4 %
Transferts sociaux en nature <sup>6</sup>	2,2	2,1	2,3	370,1	378,6

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie.

4. Principalement impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation et impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres. S'agissant de montants très faibles (proches de zéro), les évolutions peuvent être importantes.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (en milliards d'euros)			Évolution (en %)	
	2012	2013	2014	2013/2012	2014/2013
Taxe sur la valeur ajoutée	142,5	144,5	148,2	1,4	2,6
Impôt sur le revenu des personnes physiques <sup>1</sup>	59,5	68,6	70,0	15,3	2,0
Contribution sociale généralisée	91,9	92,8	93,6	1,0	0,9
Taxe foncière (propriétés bâties et non bâties)	16,1	16,7	17,2	4,2	2,8
Taxe d'habitation	16,8	17,5	17,8	4,0	1,8
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	22,1	21,9	22,9	- 0,9	4,6

1. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est présenté net des crédits d'impôts.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2012/2011	2013/2012	2014/2013	2013	2014
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,4	0,6	0,1	///	///
Revenu disponible brut	0,5	0,3	0,8	1 321,9	1 332,8
Pouvoir d'achat	- 0,9	- 0,4	0,7	///	///
<b>Pouvoir d'achat par unité de consommation</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>///</b>	<b>///</b>
Revenu arbitral	- 0,3	- 0,4	1,2	935,1	946,4
Pouvoir d'achat arbitral	- 2,2	- 1,3	1,4	///	///
<b>Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation</b>	<b>- 2,7</b>	<b>- 1,8</b>	<b>1,0</b>	<b>///</b>	<b>///</b>

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 1.2 RDB des ménages – comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats...). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2013, corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon diffèrent entre eux au plus de 23 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 64 % au-dessus de celui observé en moyenne dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont toutefois susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible ajusté** (RDBA) tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de

24 % en France. Au final, entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 25 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant : la prise en compte des transferts en nature modifie donc peu les écarts observés entre ces pays. Par contre, le RDBA par habitant des États-Unis, où le poids des dépenses socialisées est plus faible, est supérieur de 48 % à celui estimé en moyenne pour les cinq autres pays, soit un écart moindre que pour le RDB.

Le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. Au Japon, le repli dû à la crise a laissé la place à un rebond rapide puis au maintien du rythme de progression entre 2011 et 2013. Aux États-Unis, après la baisse marquée de 2009, le pouvoir d'achat s'est fortement redressé en 2011 et 2012 avant de fléchir à nouveau en 2013. En Allemagne, l'effet de la crise est à peine visible, et le pouvoir d'achat a continué à croître sans discontinuer. Au Royaume-Uni, les évolutions sont très heurtées : forte baisse en 2011, nette progression en 2012 et nouveau repli en 2013. En France, le pouvoir d'achat s'est dans un premier temps maintenu avant de baisser à partir de 2011 en raison de l'essoufflement de la croissance et des mesures de consolidation des finances publiques. Enfin, en Italie, le pouvoir d'achat, peu dynamique de 2002 à 2007, a continûment baissé depuis 2008 (-12 % entre 2008 et 2013). ■

### Définitions

**Parité de pouvoir d'achat** (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

**Revenu disponible brut** (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

**Revenu disponible ajusté** (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement...), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

# RDB des ménages – comparaison internationale 1.2

## 1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2003 à 2013

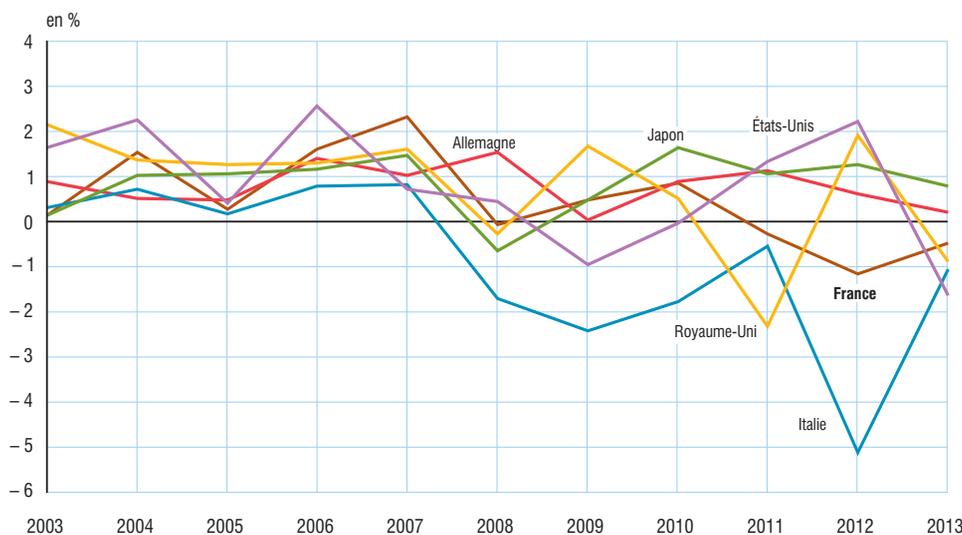
		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
<b>2013</b>							
Revenu disponible brut (en Md€, £, yen, \$)	(1)	1 821	<b>1 367</b>	1 102	1 146	314 912	12 704
Revenu disponible brut ajusté (en Md€, £, yen, \$)	(2)	2 170	<b>1 694</b>	1 286	1 364	373 343	13 734
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	<b>0,8</b>	0,8	0,8	101,5	1,0
Population (en millions d'habitants)	(4)	80,6	<b>65,9</b>	60,6	64,1	127,3	316,8
Revenu disponible brut par habitant, en SPA	$= (1) * 1000 / (4) / (3)$	28 769	<b>25 112</b>	22 961	23 740	24 362	40 095
Revenu disponible brut ajusté par habitant, en SPA	$= (2) * 1000 / (4) / (3)$	34 286	<b>31 114</b>	26 780	28 268	28 882	43 348
<b>2003-2013 : évolution annuelle moyenne (en %)</b>							
Revenu disponible brut par habitant		2,1	<b>2,0</b>	1,0	3,1	-0,2	3,1
Revenu disponible brut ajusté par habitant		2,2	<b>2,1</b>	1,1	3,4	0,1	3,1
Indice de prix de la consommation finale effective des ménages <sup>1</sup>		1,4	<b>1,6</b>	2,0	2,6	-0,8	2,2
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant		0,8	<b>0,5</b>	-0,9	0,8	0,9	0,8

1. Pour le Japon et les États-Unis, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE ; Eurostat.

## 2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE ; Eurostat.

## 1.3 Revenu disponible des ménages

En 2013, le **revenu disponible** annuel médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 29 540 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 580 euros (1<sup>er</sup> **décile**, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 63 260 euros (9<sup>e</sup> décile, D9). Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un revenu disponible annuel compris entre 17 340 euros (2<sup>e</sup> décile) et 49 190 euros (8<sup>e</sup> décile).

Concernant les revenus avant **transferts et prélèvements**, les 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> déciles s'établissent respectivement à 10 790 euros et 74 430 euros. Le revenu disponible des ménages du 1<sup>er</sup> décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations sociales, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile du revenu** avant transferts est de 6,9 ; le jeu des transferts le ramène à 4,7.

En 2013, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoivent 26,4 % de l'ensemble des revenus disponibles.

Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,8 %, soit 5,9 fois plus que ceux détenus par les 20 % les plus modestes. Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences de taille des ménages.

Par rapport à 2012, en euros constants, le revenu disponible du 1<sup>er</sup> décile progresse de 1,6 %, reste stable entre le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup>, et diminue au-delà du 5<sup>e</sup> décile. Ainsi, le revenu disponible médian recule de 0,3 % tandis que le seuil au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés baisse de 0,6 %.

Le rapport interdécile, stable autour de 4,6 depuis le milieu des années 1990, s'élève légèrement en 2010 et 2011 à 4,8 avant de baisser à 4,7 en 2013. Cette évolution de la distribution des revenus disponibles coïncide avec celle de l'**indice de Gini**. Il se situait aux alentours de 0,334 de 2000 à 2003, dépasse 0,344 à partir de 2006 pour atteindre 0,362 en 2011 avant de baisser à 0,347 en 2013. De même, le rapport entre la somme des revenus disponibles des 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes (100-S80/S20) passe de 5,6 à 6,3 entre 2004 et 2011 avant de baisser à 5,9 en 2013. ■

### Définitions

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution. Voir *annexe Sources et méthodes*.

**Déciles** : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Voir *annexe Glossaire*.

**Transferts et prélèvements** : prestations sociales (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux), impôts directs.

**Rapport interdécile de revenus** : rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancier des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

**Indice de Gini** : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le revenu) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

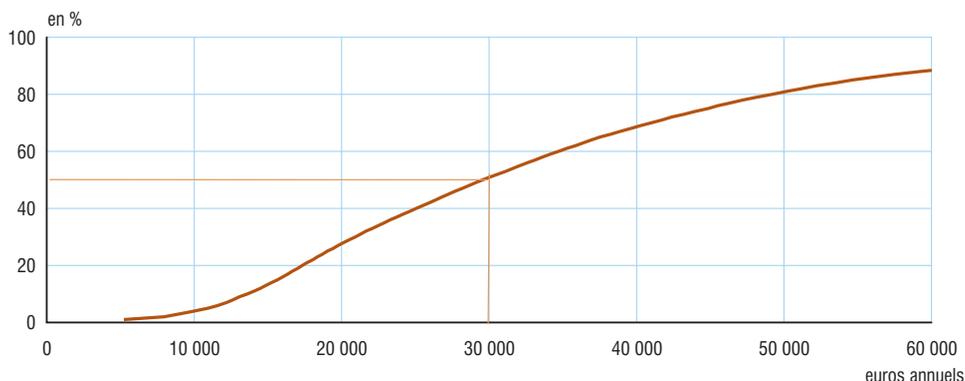
**Unités de consommation d'un ménage** : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.

# Revenu disponible des ménages 1.3

## 1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2013



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 51 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2008 à 2013

	montants annuels en euros constants 2013							
	2008	2009	2010	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>1</sup>	2012 <sup>1</sup>	2012 <sup>2</sup>	2013 <sup>2</sup>
Revenu disponible moyen	36 760	36 810	36 980	36 970	36 990	36 520	36 560	35 950
<b>Revenu disponible médian</b>	<b>30 490</b>	<b>30 640</b>	<b>30 360</b>	<b>30 050</b>	<b>29 820</b>	<b>29 600</b>	<b>29 630</b>	<b>29 540</b>
1 <sup>er</sup> décile (D1)	13 730	13 790	13 470	13 460	13 440	13 420	13 370	13 580
9 <sup>e</sup> décile (D9)	63 470	63 850	64 840	64 100	64 740	63 590	63 660	63 260
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>
S20 (%)	7,1	7,1	6,9	6,9	6,8	6,9	6,8	7,1
S50 (%)	26,5	26,5	26,0	25,9	25,6	25,8	25,8	26,4
S80 (%)	58,3	58,4	57,8	57,4	57	57,3	57,3	58,2
(100-S80)/S20	5,9	5,9	6,1	6,2	6,3	6,2	6,2	5,9
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,346</b>	<b>0,346</b>	<b>0,354</b>	<b>0,358</b>	<b>0,362</b>	<b>0,358</b>	<b>0,359</b>	<b>0,347</b>

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers sont issues de l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 41,8 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008-2013.

## 3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2013

en euros par an			
Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'unité de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 580	9 920	1,11
D1 à D2	17 340	15 590	1,15
D2 à D3	20 910	19 080	1,25
D3 à D4	25 050	22 930	1,36
D4 à D5	29 540	27 280	1,50
D5 à D6	34 720	32 100	1,62
D6 à D7	40 960	37 680	1,75
D7 à D8	49 190	44 830	1,83
D8 à D9	63 260	55 170	1,89
Supérieur à D9	///	94 920	1,97

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 13 580 euros (D1) et 17 340 euros (D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 15 590 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.4 Niveau de vie des personnes

Le concept de **niveau de vie** vise à pouvoir comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes. Conventionnellement, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Par rapport au **revenu disponible** du ménage, le niveau de vie tient compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Ainsi, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule a un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que procure en général la vie en couple. Ces économies d'échelle existent par exemple pour les biens d'équipement ménager et pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence.

En 2013, le niveau de vie annuel médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 20 000 euros, soit 1 667 euros par mois. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un revenu disponible de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 730 euros (1<sup>er</sup> **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 37 200 euros (9<sup>e</sup> **décile**, D9), soit 3,5 fois plus. 60 % des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 13 530

(2<sup>e</sup> **décile**) et 29 580 euros (8<sup>e</sup> **décile**). La distribution des niveaux de vie est ainsi plus resserrée que celle des revenus disponibles car les écarts observés sur l'échelle des revenus disponibles tiennent pour partie à des différences de taille et de composition des ménages, qui sont neutralisées lorsque l'on passe au concept de niveau de vie individuel.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en disposent de 38,2 %, soit 4,3 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2012, le niveau de vie médian est quasi stable (-0,1 % en euros constants). Les trois premiers déciles de niveau de vie augmentent légèrement, le 1<sup>er</sup> **décile** de façon plus marquée (+1,1 %). Les niveaux de vie tendent à diminuer dans le reste de la distribution. La baisse est plutôt faible du 4<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> **décile** (entre -0,1 % pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> **décile** et -0,8 % pour le 7<sup>e</sup> **décile**). Elle est plus forte pour le 9<sup>e</sup> **décile** (-1,8 %). Ainsi, l'**indice de Gini** diminue fortement en 2013 après la forte hausse enregistrée entre 2009 et 2011.

Pour 2014, selon des estimations très provisoires obtenues à partir de microsimulation, le niveau de vie médian progresserait de 0,2 % en euros courants. La baisse des inégalités constatée en 2012 et 2013 ne se poursuivrait pas en 2014 : le coefficient de Gini augmenterait légèrement et le **rapport inter-décile** resterait stable. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

**Unités de consommation d'un ménage** : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Déciles** : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Voir *annexe Glossaire*.

**Indice de Gini** : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

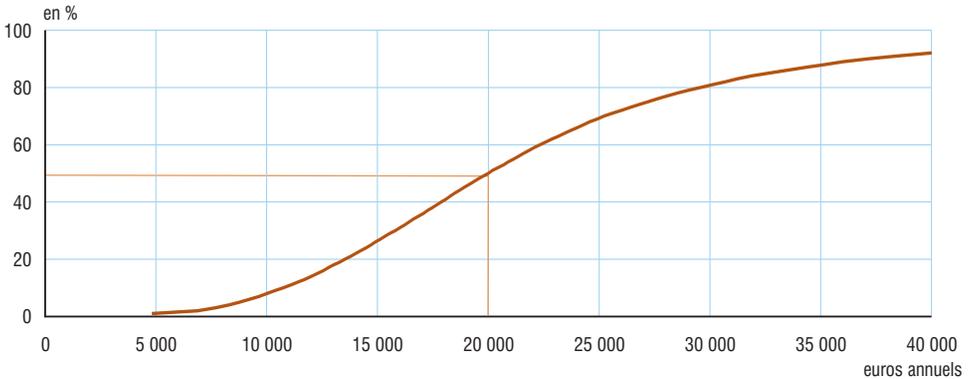
**Rapport interdécile** : rapport du 9<sup>e</sup> **décile** au 1<sup>er</sup> **décile** (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le revenu plafond des 10 % des personnes les plus modestes.

### Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.

# Niveau de vie des personnes 1.4

## 1. Répartition des niveaux de vie en 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : en 2013, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2008 à 2013

	montants annuels en euros constants 2013							
	2008	2009	2010	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>1</sup>	2012 <sup>1</sup>	2012 <sup>2</sup>	2013 <sup>2</sup>
Niveau de vie moyen	23 590	23 600	23 720	23 710	23 780	23 480	23 550	23 150
<b>Niveau de vie médian</b>	<b>20 260</b>	<b>20 330</b>	<b>20 240</b>	<b>20 110</b>	<b>20 100</b>	<b>19 920</b>	<b>20 020</b>	<b>20 000</b>
1 <sup>er</sup> décile (D1)	11 230	11 100	10 950	10 920	10 820	10 700	10 620	10 730
9 <sup>e</sup> décile (D9)	37 930	38 210	38 080	37 710	38 500	37 760	37 890	37 200
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>
S20 (%)	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8
S50 (%)	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	29,9	30,6
S80 (%)	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8	60,7	61,8
(100-S80)/S20	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,5	4,6	4,3
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,289</b>	<b>0,290</b>	<b>0,299</b>	<b>0,303</b>	<b>0,306</b>	<b>0,303</b>	<b>0,305</b>	<b>0,291</b>

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers sont issues de l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,8 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008-2013.

## 3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2013

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 730	8 140
D1 à D2	13 530	12 230
D2 à D3	15 800	14 680
D3 à D4	17 890	16 850
D4 à D5	20 000	18 910
D5 à D6	22 340	21 140
D6 à D7	25 230	23 750
D7 à D8	29 580	27 270
D8 à D9	37 200	32 890
Supérieur à D9	///	55 630

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 730 euros (D1) et 13 530 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 12 230 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.5 Niveau de vie des personnes...

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie effectuée à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). On peut cependant valoriser cet avantage en nature et rehausser à ce titre le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale des **loyers imputés bruts** (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement, et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient). Pour mieux tenir compte de la situation des ménages **accédants** à la propriété, on peut préférer rehausser le revenu disponible des **loyers imputés nets**, c'est-à-dire après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt immobilier.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian augmente de 9,3 %, passant de 20 000 euros à 21 860 euros en 2013. En considérant les loyers imputés nets, il s'élève à 21 660 euros (+ 8,4 % par rapport au niveau de vie). Pour 36 % des personnes, leur prise en compte les fait changer de décile de niveau de vie (soit supérieure pour certains propriétaires, soit inférieure pour certains locataires). En particulier, la part des individus locataires dans le 1<sup>er</sup> **decile** de niveau de vie passe de 67 % à 80 %.

Tenir compte des loyers imputés nets a peu d'effet sur les indicateurs globaux d'inégalité. Le **rapport interdecile** augmente un peu, de 3,47 sans en tenir compte, à 3,57 après leur prise en compte, car la proportion de propriétaires, donc de personnes qui voient leur niveau de vie rehaussé, est beaucoup plus forte en haut de la

distribution (89 % contre 92 % avec prise en compte) qu'en bas (33 % contre 20 %). Mais les personnes propriétaires occupantes de leur logement se répartissent sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, et l'augmentation afférente de leur niveau de vie est proportionnellement plus forte pour les revenus modestes et moyens, si bien que l'**indice de Gini**, lui, reste stable.

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend du poids des propriétaires dans la catégorie. Il concerne donc davantage les tranches d'âge les plus élevées. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 25 à 29 ans augmente de 5 % seulement, celui des personnes âgées de 50 à 64 ans, de 9 % et, pour les personnes âgées de 75 ans et plus, de 12 %. L'effet spécifique de la déduction des intérêts d'emprunts reste marginal. Les personnes seules et les couples sans enfant bénéficient le plus des loyers imputés : + 12,1 % sur le niveau de vie moyen pour les premiers et + 9,6 % pour les seconds, contre + 7,9 % pour les familles monoparentales. L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie affecte moins le taux de pauvreté monétaire lui-même (il passe de 14,0 % à 15,2 %) que la composition de la population des personnes pauvres, qui rajeunit fortement. La part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population pauvre passe de 10,1 % à 8,2 %. Les personnes définies comme pauvres pour un niveau de vie incluant les loyers imputés nets sont aussi plus urbaines que la population pauvre au sens usuel. La prise en compte de l'avantage lié à la possession du logement améliore en effet la situation relative des propriétaires qui sont proportionnellement plus nombreux en zone rurale (82 %, contre 49 % dans l'agglomération parisienne). ■

### Définitions

**Loyer imputé brut** : estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

**Loyer imputé net** : loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Revenu disponible, accédants, déciles, rapport interdecile, indice de Gini, unités de consommation** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

# ...incluant les loyers imputés aux propriétaires 1.5

## 1. Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2013

montant annuel, en euros

	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés bruts	Incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
<b>Moyenne</b>	<b>23 150</b>	<b>25 140</b>	<b>24 940</b>
<b>Déciles</b>			
D1	10 730	11 440	11 400
D5	20 000	21 860	21 660
D9	37 200	40 860	40 560
<b>Rapports interdéciles</b>			
D9/D1	3,47	3,57	3,56
D9/D5	1,86	1,87	1,87
D5/D1	1,86	1,91	1,90
<b>Indicateurs de concentration</b>			
S20 (%)	8,8	8,6	8,7
S50 (%)	30,6	30,4	30,4
S80 (%)	61,8	61,9	61,9
(100-S80)/S20	4,3	4,4	4,4
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,291</b>	<b>0,292</b>	<b>0,292</b>
Taux de pauvreté (%)	14,0	15,3	15,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, le niveau de vie moyen est de 23 150 euros, de 25 140 euros si l'on intègre les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 24 940 euros si l'on intègre les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Niveau de vie incluant les loyers imputés et statut d'occupation du logement selon le type de ménage en 2013

en %

	Augmentation du niveau de vie...			Proportion de ménages...	
	Niveau de vie moyen en 2013 (en euros)	...incluant les loyers imputés bruts	...incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt	...accédant à la propriété	...propriétaires sans charge de remboursement
Personne seule	21 390	12,1	11,4	8,9	41,5
Famille monoparentale	16 290	7,9	7,0	14,2	23,2
Couple sans enfant	28 070	9,6	9,2	9,9	63,8
Couple avec enfant(s)	22 900	8,6	7,3	39,7	30,3
Ménage complexe	20 580	6,8	6,4	9,6	39,6
<b>Ensemble</b>	<b>23 150</b>	<b>9,3</b>	<b>8,4</b>	<b>18,0</b>	<b>42,8</b>

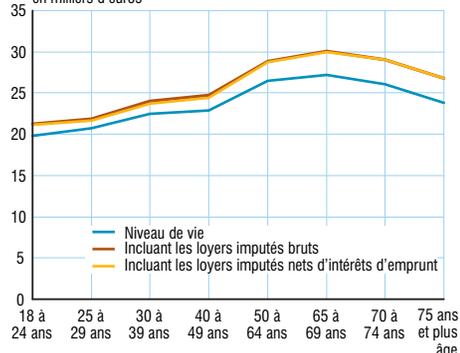
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, le niveau de vie moyen des personnes seules est de 21 390 euros, il augmente de 11,4 % en incluant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété. 41,5 % des ménages composés de personnes seules sont propriétaires et n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2013

en milliers d'euros

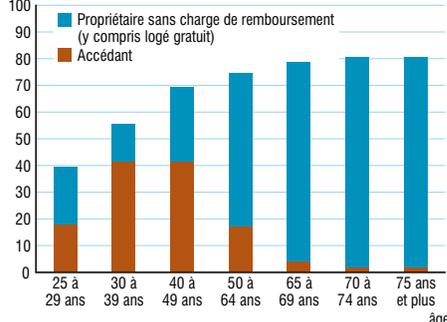


Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 4. Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge en 2013

en %



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.6 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2013, les deux principales composantes du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1<sup>er</sup> **décile**) sont les revenus d'activité (42,5 %) et les prestations sociales (45,1 %), réparties à parts assez proches entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. La prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle, soumise à conditions de ressources) représente 0,7 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> déciles) tirent leur revenu disponible pour un peu plus de la moitié de leur activité (54,2 %), et pour un cinquième des prestations (22,3 %). Jusqu'au 7<sup>e</sup> décile, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever en

montants, mais leur part dans le revenu disponible diminue, en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus du patrimoine représentent toujours moins de 6 % du revenu disponible jusqu'au 7<sup>e</sup> décile de niveau de vie, entre 7 % et 10 % jusqu'au 9<sup>e</sup>, et 26 % pour les ménages situés au-dessus du dernier décile de la distribution. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers (PEA, assurance-vie, etc.).

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux les plus proches se situant entre les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> déciles de niveau de vie. Alors que près de 80 % de leur revenu disponible provient de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité d'indépendants (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : 18 % des revenus d'activité sont des revenus d'indépendants, ce qui correspond à 14 % de leur revenu disponible. Les impôts directs représentent un prélèvement équivalent à 28 % de leur revenu disponible contre 17 % environ pour l'ensemble des ménages. La composition du revenu disponible est relativement stable d'une année sur l'autre. ■

### Définitions

**Revenus du patrimoine** : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Les revenus déclarés sont complétés par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

**Prestations sociales** : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse).

**Impôts directs** : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire ou forfaitaire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**Déciles, unités de consommation** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2013 et séries longues », *Insee Résultats Web*, mars 2016.

# Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.6

## 1. Composition du revenu disponible des ménages selon le niveau de vie en 2013

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
<b>Revenus d'activité</b>	<b>42,5</b>	<b>54,2</b>	<b>60,7</b>	<b>66,8</b>	<b>70,0</b>	<b>75,9</b>	<b>78,7</b>	<b>78,6</b>	<b>80,2</b>	<b>77,6</b>	<b>73,2</b>
Salaires (chômage inclus) <sup>1</sup>	38,4	51,3	58,2	64,4	67,8	73,2	75,5	75,4	75,3	63,7	<b>67,3</b>
Montant net	35,7	47,3	53,4	59,0	61,9	66,8	68,9	68,8	68,6	58,2	<b>61,5</b>
CSG et CRDS	2,7	4,0	4,8	5,4	5,9	6,4	6,6	6,6	6,7	5,6	<b>5,8</b>
Revenus d'indépendants	4,1	2,9	2,5	2,4	2,2	2,7	3,2	3,2	4,9	13,9	<b>5,9</b>
dont : montant net	3,3	2,5	2,1	2,1	1,9	2,4	2,8	2,9	4,4	12,6	<b>5,2</b>
<b>Pensions et retraites</b>	<b>16,1</b>	<b>27,1</b>	<b>30,4</b>	<b>31,9</b>	<b>32,3</b>	<b>29,0</b>	<b>27,9</b>	<b>28,9</b>	<b>28,0</b>	<b>23,7</b>	<b>27,5</b>
dont : montant net	15,8	26,6	29,7	30,7	30,5	27,2	26,0	26,9	26,0	22,0	<b>25,9</b>
<b>Revenus du patrimoine</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>5,9</b>	<b>7,5</b>	<b>10,0</b>	<b>25,9</b>	<b>10,9</b>
dont : montant net	2,5	2,9	3,3	3,5	4,2	4,2	5,1	6,4	8,5	22,0	<b>9,3</b>
<b>Prestations sociales<sup>2</sup></b>	<b>45,1</b>	<b>22,3</b>	<b>13,1</b>	<b>7,5</b>	<b>5,3</b>	<b>3,6</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>5,6</b>
Prestations familiales	12,5	7,2	5,5	3,7	2,9	2,4	1,9	1,4	0,9	0,4	<b>2,4</b>
Prestations logement	15,7	7,9	3,9	1,9	1,1	0,5	0,3	0,1	0,1	0,0	<b>1,5</b>
Minima sociaux	16,9	7,2	3,7	1,9	1,3	0,7	0,5	0,4	0,2	0,2	<b>1,6</b>
<b>Prime pour l'emploi</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
<b>Impôts directs</b>	<b>-7,8</b>	<b>-7,5</b>	<b>-8,6</b>	<b>-10,7</b>	<b>-12,7</b>	<b>-13,7</b>	<b>-15,4</b>	<b>-17,1</b>	<b>-19,4</b>	<b>-27,9</b>	<b>-17,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Revenu disponible annuel moyen (en euros)</b>	<b>12 620</b>	<b>18 710</b>	<b>22 180</b>	<b>25 120</b>	<b>28 910</b>	<b>32 890</b>	<b>36 890</b>	<b>42 610</b>	<b>51 730</b>	<b>86 940</b>	<b>35 950</b>
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	8 140	12 230	14 680	16 850	18 910	21 140	23 750	27 270	32 890	55 630	<b>23 150</b>

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toutes cotisations sociales.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1<sup>er</sup> décile, la part des salaires dans le revenu disponible est de 38,4 %, celle des salaires nets perçus s'élève à 35,7 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Part des ménages percevant les composantes du revenu selon le niveau de vie en 2013

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
<b>Revenus d'activité</b>	<b>51,7</b>	<b>58,7</b>	<b>61,2</b>	<b>64,2</b>	<b>67,0</b>	<b>71,0</b>	<b>73,4</b>	<b>72,3</b>	<b>73,1</b>	<b>68,7</b>	<b>66,2</b>
Salaires (chômage inclus) <sup>1</sup>	51,7	58,7	61,2	64,2	67,0	71,0	73,4	72,3	73,1	68,7	<b>66,2</b>
Revenus d'indépendants	10,9	6,0	5,9	5,2	5,4	6,3	6,4	6,6	9,3	16,0	<b>7,8</b>
<b>Pensions et retraites</b>	<b>30,5</b>	<b>50,6</b>	<b>52,3</b>	<b>51,3</b>	<b>51,4</b>	<b>45,4</b>	<b>45,6</b>	<b>47,5</b>	<b>46,2</b>	<b>53,9</b>	<b>47,6</b>
<b>Revenus du patrimoine</b>	<b>81,1</b>	<b>85,2</b>	<b>89,5</b>	<b>92,0</b>	<b>94,7</b>	<b>95,5</b>	<b>97,3</b>	<b>98,4</b>	<b>98,9</b>	<b>99,7</b>	<b>93,3</b>
<b>Prestations sociales<sup>2</sup></b>	<b>80,2</b>	<b>71,4</b>	<b>56,9</b>	<b>44,4</b>	<b>38,9</b>	<b>35,0</b>	<b>30,2</b>	<b>26,3</b>	<b>21,7</b>	<b>17,3</b>	<b>42,1</b>
Prestations familiales	37,2	33,2	29,7	25,7	25,3	25,6	22,9	20,9	17,5	14,1	<b>25,1</b>
Prestations logement	62,4	58,8	42,1	25,5	16,7	10,0	6,3	4,5	3,0	1,8	<b>23,0</b>
Minima sociaux	44,8	31,3	15,8	9,1	7,1	4,2	3,1	2,6	1,9	2,0	<b>12,0</b>
<b>Prime pour l'emploi</b>	<b>18,3</b>	<b>25,5</b>	<b>30,3</b>	<b>26,5</b>	<b>22,6</b>	<b>20,7</b>	<b>14,1</b>	<b>8,4</b>	<b>4,6</b>	<b>1,8</b>	<b>17,3</b>
<b>Impôts directs</b>	<b>99,1</b>	<b>100,0</b>	<b>99,9</b>								

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toutes cotisations sociales.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 51,7 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1<sup>er</sup> décile perçoivent des revenus d'activité.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.7 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise de 2008-2009. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, dans une moindre mesure, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte en France, dans la continuité des Trente Glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de SMIC ont été fortes, le minimum vieillesse a été mis en place et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie, de façon cependant moins marquée que dans les

années 1970. La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; enfin, cette même année, revalorisation des retraites des agriculteurs avec pour objectif d'amener le minimum de pension de retraite agricole au niveau du minimum vieillesse pour une carrière complète.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, le niveau de vie médian baisse depuis 2010, avec une quasi-stabilité entre 2012 et 2013. Le niveau de vie moyen progresse jusqu'en 2011 avant de connaître une baisse sensible entre 2011 et 2012 (-1,3 %) puis en 2013 (-1,7 % par rapport à 2012). ■

### Définitions

**Niveau de vie** : **revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**Revenu disponible, unités de consommation, déciles** : voir *annexe Glossaire*.

**Seuil de pauvreté** : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

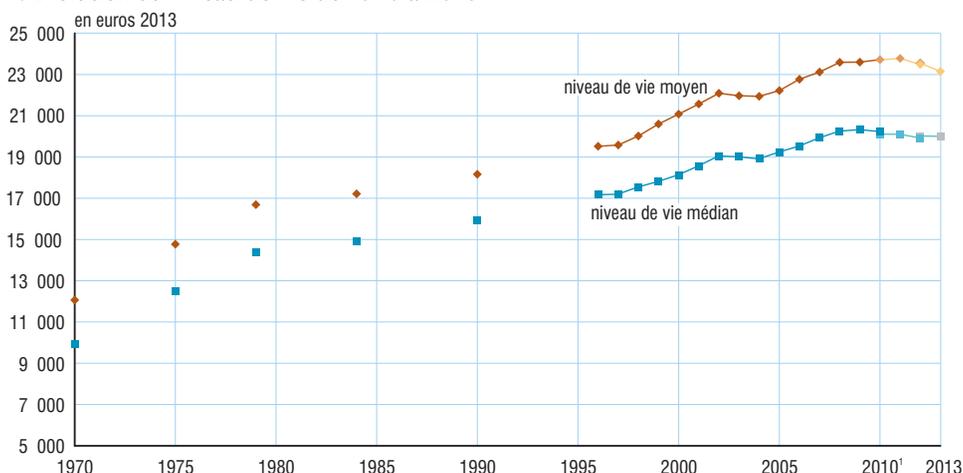
**Indice de Gini** : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

### Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.

# Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.7

## 1. Évolution du niveau de vie de 1970 à 2013



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2013.

## 2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie de 1970 à 2013

	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (en %)		Rapport interdécile	Indice de Gini
	(en euros constants 2013 par an)			seuil à 50 %	seuil à 60 %	(D9/D1)	
1970	4 680	21 750	5 960	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	6 190	25 070	7 480	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	7 680	27 200	8 640	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	8 170	28 330	8 960	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 960	29 250	9 560	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	9 130	32 070	10 300	8,1	14,5	3,5	0,279
1997	9 170	32 060	10 310	7,8	14,2	3,5	0,279
1998	9 560	32 680	10 520	7,5	13,8	3,4	0,276
1999	9 790	33 720	10 690	7,2	13,5	3,4	0,284
2000	9 930	34 750	10 880	7,2	13,6	3,5	0,286
2001	10 260	35 180	11 140	6,9	13,4	3,4	0,286
2002	10 620	36 050	11 430	6,5	12,9	3,4	0,281
2003	10 580	35 460	11 410	7,0	13,0	3,4	0,280
2004	10 610	35 020	11 350	6,6	12,6	3,3	0,281
2005	10 630	35 620	11 540	7,2	13,1	3,4	0,286
2006	10 780	36 730	11 720	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 980	37 180	11 960	7,2	13,4	3,4	0,289
2008	11 230	37 930	12 160	7,1	13,0	3,4	0,289
2009	11 100	38 210	12 200	7,5	13,5	3,4	0,290
2010	10 950	38 080	12 140	7,8	14,1	3,5	0,299
2010 <sup>1</sup>	10 920	37 710	12 070	7,7	14,0	3,5	0,303
2011	10 820	38 500	12 060	7,9	14,3	3,6	0,306
2012	10 700	37 760	11 950	8,1	13,9	3,5	0,303
2012 <sup>2</sup>	10 620	37 890	12 010	8,5	14,3	3,6	0,305
2013	10 730	37 200	12 000	8,0	14,0	3,5	0,291

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2013.

## 1.8 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2012, le **niveau de vie** médian en France métropolitaine s'établit, selon la source Filosofi (fichier localisé social et fiscal), à 19 790 euros par an. Seules deux régions se situent nettement au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec près de 22 200 euros et Auvergne-Rhône-Alpes avec plus de 20 300 euros. Les régions Bretagne, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et Centre-Val de Loire restent très proches de cette **médiane** avec des niveaux de vie médians compris entre 19 760 et 19 800 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de la Corse : ils sont inférieurs de 4 % à 8 % à la médiane nationale. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord-Pas-de-Calais-Picardie plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans trois régions, les disparités mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France. Pour cette dernière région, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9<sup>e</sup> **décile**) est 4,6 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1<sup>er</sup> **décile**). Ceci tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés en Île-de-France puisqu'en 2012, ils bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 46 100 euros contre 37 240 euros pour l'ensemble de la France

métropolitaine. En revanche, en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les régions Pays de la Loire et Bretagne. Les inégalités sont encore plus marquées en Île-de-France lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes ((100 - S80)/S20). Le rapport entre les deux s'élève à 6,1, contre 4,5 pour l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est plus bas dans les régions Pays de la Loire et Bretagne.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté** monétaire. Il varie de 10,5 % à 20,4 % selon les régions. La Corse (20,4 %), le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (18,1 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,9 %) et le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (16,7 %) sont particulièrement touchés. Les régions Bretagne et Pays de la Loire sont les moins concernées, leurs taux de pauvreté étant inférieurs à 11,0 %.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, un niveau de vie médian parmi les plus bas des départements français et le taux de pauvreté le plus élevé (26,9 %). De même, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le niveau de vie médian et le 9<sup>e</sup> décile des Alpes-Maritimes sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Médiane, déciles, rapport interdécile** : la médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en dix sous-populations de taille égale. Le rapport interdécile est le rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1) (voir *annexe Glossaire*).

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé au niveau national : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

**Unité de consommation, taux de pauvreté** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.
- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.
- « Des disparités de niveaux de vie fortes à Paris et dans les Hauts-de-Seine », *Insee Flash Île-de-France* n° 5, juin 2015.
- « Revenus et pauvreté des ménages en 2012 », *Chiffres clés*, juin 2015 : voir site [insee.fr](http://insee.fr)

# Niveau de vie et pauvreté par région 1.8

## 1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2012

en euros

	Niveaux de vie						Taux de pauvreté (en %)
	Moyen	Médian	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Rapport inter-décile (D9/D1)	(100-S80)/S20	
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	22 610	19 760	10 660	36 210	3,4	4,2	13,8
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	22 010	19 360	10 830	34 620	3,2	4,0	13,3
Auvergne-Rhône-Alpes	23 590	20 340	11 080	37 940	3,4	4,3	12,3
Bourgogne-Franche-Comté	21 850	19 410	11 020	34 160	3,1	3,8	12,8
Bretagne	22 280	19 800	11 700	34 290	2,9	3,6	10,5
Centre-Val de Loire	22 200	19 780	11 130	34 590	3,1	3,8	12,3
Corse	21 130	18 300	9 000	34 600	3,8	5,0	20,4
Île-de-France	27 110	22 180	10 080	46 110	4,6	6,1	15,0
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	21 540	18 890	9 880	34 730	3,5	4,4	16,7
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	20 630	18 110	9 830	32 660	3,3	4,1	18,1
Normandie	21 630	19 220	10 860	33 540	3,1	3,8	13,4
Pays de la Loire	21 820	19 490	11 660	33 070	2,8	3,5	10,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 400	19 410	9 730	36 660	3,8	4,7	16,9
<b>France métropolitaine (Filosofi)</b>	<b>23 060</b>	<b>19 790<sup>1</sup></b>	<b>10 510</b>	<b>37 240</b>	<b>3,5</b>	<b>4,5</b>	<b>14,3</b>
<b>France métropolitaine (ERFS 2012 non rétropolée)<sup>2</sup></b>	<b>23 270</b>	<b>19 740</b>	<b>10 610</b>	<b>37 430</b>	<b>3,5</b>	<b>4,6</b>	<b>13,9</b>

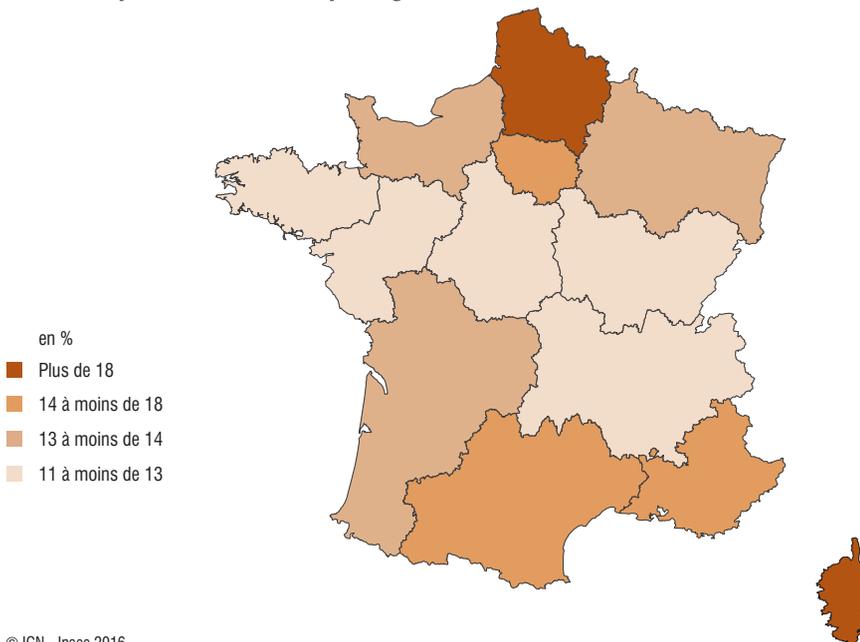
1. C'est le niveau de vie médian de 2012 avant rétropolation (en euros 2012). En effet, Filosofi 2012 est conceptuellement plus proche de l'ERFS avant rénovation. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé ne sont pas comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

2. Pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté concernant l'ensemble de la France métropolitaine, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012, Fichier localisé social et fiscal 2012.

## 2. Taux de pauvreté monétaire par région en 2012



© IGN - Insee 2016

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

## 1.9 Niveau de vie et pauvreté par type de commune

En 2012, en France métropolitaine, le taux de pauvreté est particulièrement élevé dans les **villes-centres des grandes aires urbaines** : la pauvreté y touche près d'une personne sur cinq (19,5 % contre 14,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine).

Plus précisément, au sein des grandes aires urbaines, les ménages sont plus touchés par la pauvreté dans les villes-centres que dans leurs **banlieues** (13,9 %) et leurs **couronnes** (8,8 %). Le taux de pauvreté dans les villes-centres atteint parfois deux à trois fois celui des banlieues et plus de quatre fois celui des couronnes périurbaines (voire sept fois dans l'aire de Mulhouse : 30 % dans la ville-centre contre 4 % dans la couronne).

Parmi les grandes aires urbaines, le taux de pauvreté varie de 8 % (Annecy, Senlis, Bâle-Saint-Louis (partie française), Les Herbiers) à 29 % (Beaucaire), même si globalement la population pauvre n'est ni surreprésentée ni sous-représentée dans les 230 grandes aires urbaines de métropole : 77 % des pauvres y vivent, dont 20 % dans la seule aire urbaine de Paris, comme la population prise dans son ensemble. Au sein de ces aires urbaines, alors que les couronnes des grands pôles urbains regroupent 20 % de la population, seulement 12 % des personnes pauvres y résident ; à l'inverse, près d'un tiers des pauvres vivent dans les villes-centres des grands pôles urbains, alors que celles-ci ne regroupent qu'un quart de la population.

De plus, c'est dans villes-centres des grands pôles urbains que l'intensité de la pauvreté est la

plus forte (23,1 %) et que le 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie est le plus bas. Le 9<sup>e</sup> décile de niveau de vie y est dans le même temps le plus élevé, si bien que les inégalités y sont prononcées. Les inégalités sont les plus fortes à Paris, dans les Hauts-de-Seine, et en Haute-Savoie, du fait d'un niveau de vie particulièrement élevé de la partie aisée de la population qui y habite.

La pauvreté est également fréquente dans les **communes isolées hors de l'influence des pôles** (16,9 %). Le taux de pauvreté dans les communes isolées est le plus élevé dans le Sud-Est (25 % en Corse) et le plus faible à l'Est et en Pays de la Loire (13 %). Ces communes, réparties sur l'ensemble du territoire, ne représentent toutefois que 5 % de la population pauvre.

La géographie des niveaux de vie fait apparaître des niveaux plus élevés dans l'aire urbaine de Paris et dans les aires centrées autour des grandes capitales régionales, ainsi que le long de la frontière franco-suisse. Le niveau de vie médian est généralement supérieur dans l'espace urbain : il est plus élevé dans les grands pôles urbains (19 887 euros) et dans les couronnes des grands pôles urbains (20 619 euros). Au sein des grands pôles, les revenus médians sont globalement plus hauts en banlieue qu'en ville-centre à l'exception d'une dizaine de grandes aires urbaines, dont Paris et Lyon où beaucoup de ménages très aisés résident dans la ville-centre. En revanche, les communes isolées hors de l'influence des pôles enregistrent le revenu médian le plus faible (17 941 euros, soit plus de 9 % en dessous du niveau de vie médian en France métropolitaine). ■

### Définitions

**Aire** : selon le zonage en aire urbaine 2010, une aire est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**.

Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

### Pour en savoir plus

- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.
- Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie sur [insee.fr](http://insee.fr)

# Niveau de vie et pauvreté par type de commune 1.9

## 1. Niveau de vie et pauvreté par catégorie de communes en 2012

en euros

Catégorie de communes	Répartition de la population totale	Niveau de vie médian	Premier décile	Neuvième décile	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Grands pôles urbains	57,8	19 890	9 960	39 550	4,0	16,1	65,2	22,1
Villes-centres	23,0	18 730	9 210	39 600	4,3	19,5	31,4	23,1
Banlieues	34,8	20 620	10 580	39 520	3,7	13,9	33,8	21,3
Couronne des grands pôles urbains	19,6	20 980	12 300	36 090	2,9	8,8	12,1	18,1
Communes multipolarisées	5,3	19 380	11 230	32 980	2,9	12,1	4,5	18,6
Moyens pôles	2,8	18 450	10 240	32 990	3,2	15,7	3,1	20,1
Couronne des moyens pôles	0,6	19 350	11 680	32 060	2,7	10,6	0,4	17,6
Petits pôles	3,6	18 230	10 300	32 020	3,1	15,6	4,0	19,7
Couronne des petits pôles	0,3	19 010	11 120	31 870	2,9	12,3	0,2	18,8
Autres communes multipolarisées	5,4	18 610	10 910	31 210	2,9	13,3	5,1	18,6
Communes isolées hors influence des pôles	4,5	17 940	10 000	31 920	3,2	16,9	5,3	20,3
<b>France métropolitaine</b>	<b>100,0</b>	<b>19 790</b>	<b>10 500</b>	<b>37 240</b>	<b>3,5</b>	<b>14,3</b>	<b>100,0</b>	<b>21,0</b>
<b>France métropolitaine (ERFS 2012)<sup>1</sup></b>	<b>///</b>	<b>19 740</b>	<b>10 610</b>	<b>37 430</b>	<b>3,5</b>	<b>13,9</b>	<b>///</b>	<b>20,5</b>

1. Pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté sur la France métropolitaine, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence.

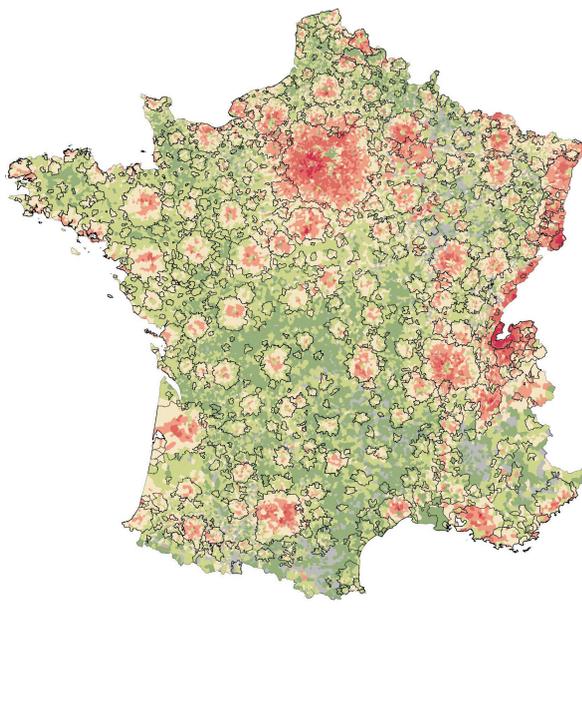
Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012, Fichier localisé social et fiscal 2012.

## 2. Niveaux de vie médians en 2012

### Niveau de vie annuel en euros

- 30 746 et plus
- 24 218 à moins de 30 746
- 21 364 à moins de 24 218
- 19 283 à moins de 21 364
- 17 336 à moins de 19 283
- moins de 17 336
- non diffusable
- contour des aires urbaines



IGN - Insee 2016

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

## 1.10 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève, en 2013, à 56 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En France métropolitaine, 11,6 millions de ménages en bénéficient (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile), en affectant par convention au ménage toute prestation attribuée à un ou plusieurs de ses membres. Les prestations sociales représentent en moyenne 8 à 11 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 4 % pour les autres ménages.

En 2013, 7 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 3 490 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou faciliter la garde des enfants par les parents. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 86 % des bénéficiaires. Moins nombreux à bénéficier de ces aides, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent cependant des montants d'allocations familiales en moyenne plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge des enfants.

Les aides au logement concernent 6,3 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 400 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous condition de ressources. Un peu moins des deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2013, 3,3 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis relatif au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou aux allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa)). Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 4 890 euros par an.

En définitive, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2013. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1<sup>er</sup> **décile**), les prestations sociales représentent 45,1 % du revenu disponible, contre 0,6 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9<sup>e</sup> décile). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants ; forfaitaires en 2013, leur part dans le revenu disponible passe de 6,1 % pour les ménages du premier décile à 0,3 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, soumis à condition de ressources, diminue mécaniquement plus rapidement avec l'élévation des niveaux de vie : elle représente moins de 1,0 % du revenu disponible à partir du 5<sup>e</sup> décile. ■

### Définitions

**Minima sociaux, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), niveau de vie, déciles** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, Drees, juin 2015.
- « Les prestations familiales et de logement, en Métropole et dans les DOM : 50 milliards d'euros en 2013 », *Études et Résultats* n° 912, Drees, avril 2015.
- « Parcours des allocataires du revenu de solidarité active », *Politiques sociales et familiales* n° 113, Cnaf, septembre 2013.

## 1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2013

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
<b>Prestations familiales</b>						
Montant annuel moyen (en euros)	3 340	3 640	2 780	2 990	n.s.	<b>3 490</b>
<i>dont : allocations familiales</i>	<i>1 890</i>	<i>2 410</i>	<i>2 540</i>	<i>2 690</i>	<i>n.s.</i>	<b><i>2 400</i></b>
Ménages bénéficiaires (en milliers)	665	5 316	856	108	n.s.	<b>6 951</b>
<i>dont : allocations familiales</i>	<i>255</i>	<i>4 211</i>	<i>591</i>	<i>64</i>	<i>n.s.</i>	<b><i>5 124</i></b>
<b>Allocations logement</b>						
Montant annuel moyen (en euros)	2 400	2 640	2 380	2 010	1 730	<b>2 400</b>
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 212	2 814	1 010	820	489	<b>6 344</b>
<b>Minima sociaux et RSA activité</b>						
Montant annuel moyen (en euros)	4 000	4 570	5 640	5 490	4 480	<b>4 890</b>
Ménages bénéficiaires (en milliers)	404	1 321	708	593	298	<b>3 324</b>
<b>Ensemble des prestations sociales</b>						
Montant annuel moyen (en euros)	<b>4 420</b>	<b>5 100</b>	<b>4 820</b>	<b>4 500</b>	<b>3 220</b>	<b>4 790</b>
Ménages bénéficiaires (en milliers)	<b>1 527</b>	<b>6 433</b>	<b>1 823</b>	<b>1 163</b>	<b>682</b>	<b>11 627</b>
Nombre total de ménages (en milliers)	<b>2 516</b>	<b>9 720</b>	<b>5 078</b>	<b>6 233</b>	<b>4 097</b>	<b>27 644</b>
<b>Part dans le revenu disponible (en %)</b>	<b>10,6</b>	<b>8,7</b>	<b>4,2</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>5,6</b>
<b>Répartition des prestations sociales (en %)</b>	<b>12,1</b>	<b>58,8</b>	<b>15,8</b>	<b>9,4</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 12,1 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 10,6 % de leur revenu disponible.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2013

en %

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux et RSA activité	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	<i>dont : allocations familiales</i>			
Inférieur à D1	12,5	6,1	15,7	16,9	<b>45,1</b>
D1 à D2	7,2	3,4	7,9	7,2	<b>22,3</b>
D2 à D3	5,4	2,5	3,9	3,7	<b>13,1</b>
D3 à D4	3,7	1,7	1,9	1,9	<b>7,5</b>
D4 à D5	2,9	1,4	1,1	1,3	<b>5,3</b>
D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,7	<b>3,6</b>
D6 à D7	1,9	1,0	0,3	0,5	<b>2,7</b>
D7 à D8	1,4	0,7	0,2	0,4	<b>1,9</b>
D8 à D9	0,9	0,6	0,1	0,2	<b>1,2</b>
Supérieur à D9	0,4	0,3	0,0	0,2	<b>0,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>5,6</b>

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 45,1 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.11 Pauvreté monétaire

En 2013, le **taux de pauvreté** s'établit à 14,0 % de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire, ce qui correspond à 8,6 millions de personnes pauvres. Ces personnes ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie, soit 1 000 euros par mois. À titre de comparaison, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 483 euros pour une personne seule sans enfant au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et l'allocation de solidarité aux personnes âgées est de 787 euros au 1<sup>er</sup> avril 2013.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian (833 euros par mois), le taux de pauvreté atteint 8 % et 22 % avec un seuil fixé à 70 % (1 167 euros par mois). Ainsi, 6 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 833 et 1 000 euros et 8 % entre 1 000 et 1 167 euros.

Depuis 1970, des périodes de recul et de stabilisation du taux de pauvreté se sont succédés. Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement (13,5 % en 1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités en raison des revalorisations du minimum vieillesse au cours de cette période. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de

pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. De 2004 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, sous l'effet de la crise, il augmente significativement pour s'établir à 14,3 %, son plus haut niveau depuis 1997. Depuis 2011, il est en léger recul.

En 2013, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 802 euros (leur niveau de vie médian) et 1 000 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une **intensité de pauvreté** égale à 19,8 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (jusqu'à 16,6 % au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Entre 2003 et 2011, l'intensité de pauvreté a fluctué entre 18 et 19 %. En 2012, elle a augmenté de 1,4 point avant de baisser d'autant en 2013.

Pour 2014, selon des estimations très provisoires obtenues à partir de microsimulation, le taux de pauvreté en 2014 augmenterait de 0,2 point. ■

### Définitions

**Pauvreté monétaire** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Seuil de pauvreté** : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

**Intensité de pauvreté** : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

### Pour en savoir plus

- « Crise économique, marché du travail et pauvreté », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française, 2011-2012.

## 1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2013

	Seuils de pauvreté							
	70 %		60 %		50 %		40 %	
	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
1996	22,2	12 546	<b>14,5</b>	<b>8 179</b>	8,1	4 550	3,6	2 030
1997	22,4	12 709	<b>14,2</b>	<b>8 042</b>	7,8	4 433	3,5	2 007
1998	22,1	12 580	<b>13,8</b>	<b>7 873</b>	7,5	4 257	2,9	1 671
1999	21,9	12 535	<b>13,5</b>	<b>7 745</b>	7,2	4 109	2,7	1 540
2000	21,8	12 593	<b>13,6</b>	<b>7 838</b>	7,2	4 165	2,7	1 579
2001	21,7	12 610	<b>13,4</b>	<b>7 757</b>	6,9	3 984	2,6	1 507
2002	21,2	12 261	<b>12,9</b>	<b>7 495</b>	6,5	3 746	2,3	1 340
2003	21,0	12 232	<b>13,0</b>	<b>7 578</b>	7,0	4 078	2,6	1 493
2004	20,5	12 029	<b>12,6</b>	<b>7 382</b>	6,6	3 896	2,5	1 461
2005	21,0	12 462	<b>13,1</b>	<b>7 766</b>	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	<b>13,1</b>	<b>7 828</b>	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	<b>13,4</b>	<b>8 035</b>	7,2	4 281	3,1	1 855
2008	20,8	12 494	<b>13,0</b>	<b>7 836</b>	7,1	4 272	3,2	1 910
2009	21,4	12 968	<b>13,5</b>	<b>8 173</b>	7,5	4 507	3,3	2 023
2010	22,3	13 558	<b>14,1</b>	<b>8 617</b>	7,8	4 755	3,5	2 128
2010 <sup>1</sup>	22,0	13 424	<b>14,0</b>	<b>8 520</b>	7,7	4 677	3,4	2 087
2011	22,2	13 592	<b>14,3</b>	<b>8 729</b>	7,9	4 856	3,5	2 158
2012	22,0	13 505	<b>13,9</b>	<b>8 540</b>	8,1	4 977	3,7	2 267
2012 <sup>2</sup>	22,3	13 732	<b>14,3</b>	<b>8 824</b>	8,5	5 245	4,0	2 474
2013	22,0	13 601	<b>14,0</b>	<b>8 648</b>	8,0	4 953	3,5	2 152

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

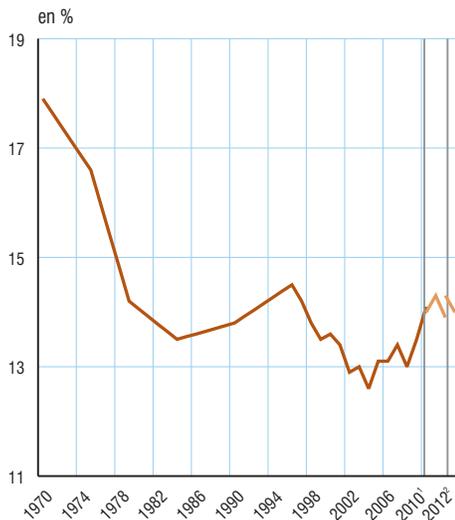
2. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 8 648 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14 % de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

## 2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2013



1. Voir note 1, figure 1.

2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

## 3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2013

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
1996	21,3	<b>19,2</b>	17,3	17,5
1997	20,9	<b>18,8</b>	17,6	17,2
1998	19,9	<b>18,4</b>	15,5	14,7
1999	19,5	<b>17,8</b>	15,3	15,7
2000	19,6	<b>18,0</b>	14,5	15,2
2001	19,3	<b>17,2</b>	15,1	15,8
2002	19,1	<b>16,6</b>	14,3	12,4
2003	19,3	<b>18,4</b>	14,4	11,6
2004	19,2	<b>18,0</b>	14,8	11,9
2005	19,7	<b>18,8</b>	17,5	20,1
2006	19,7	<b>18,0</b>	17,4	18,2
2007	19,6	<b>18,2</b>	17,0	19,7
2008	20,2	<b>18,5</b>	17,7	19,4
2009	20,5	<b>19,0</b>	17,4	21,2
2010	20,3	<b>18,9</b>	17,8	17,0
2010 <sup>1</sup>	20,3	<b>19,0</b>	17,7	17,1
2011	20,8	<b>19,1</b>	17,4	17,8
2012	20,8	<b>20,5</b>	18,3	20,3
2012 <sup>2</sup>	21,4	<b>21,2</b>	18,6	20,9
2013	20,9	<b>19,8</b>	17,0	19,0

1. Voir note 1, figure 1.

2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2013, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur de plus de 19,8 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

## 1.12 Pauvreté monétaire en Europe

En 2013, la **pauvreté monétaire** touche 17,2 % des habitants de l'Union européenne à 28, soit environ 86 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 pays en 2007 et à 28 en 2013 n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Néanmoins, il existe des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,7 % à 25,4 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,7 %) et aux Pays-Bas (11,6 %). Hormis dans les pays baltes (Lettonie, Lituanie), le taux de pauvreté se situe entre 11,9 % et 15,1 % dans les pays nordiques. À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés : 19,4 % en Italie et en Croatie, 19,5 % au Portugal, 22,1 % en Grèce et 22,2 % en Espagne. Entrées au sein de l'Union européenne en 2007, la Bulgarie et la Roumanie se situent parmi les taux de pauvreté les plus élevés avec respectivement 21,8 % et 25,4 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté national. La France a un taux de pauvreté de 13,3 % d'après l'enquête européenne SILC, soit 3,9 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que l'Allemagne (16,7 %) et le Royaume-Uni (16,8 %) sont plus proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur la distribution de revenus dans chaque pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. C'est une mesure de pauvreté relative. Ceci explique que certains pays de l'Union européenne présentent des taux de pauvreté très faibles, alors que leurs niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), sont bien inférieurs à la moyenne de l'Union européenne à 28. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté et le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La Pologne et le Luxembourg illustrent bien la situation. Ces deux pays ont un taux de pauvreté proche (17,0 % et 16,4 %) mais le Luxembourg a un seuil de pauvreté 3 fois plus élevé que celui de la Pologne. Les Polonais sont aussi nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle du Luxembourg. De même, bien que le taux de pauvreté de la République tchèque soit le plus bas de l'Union européenne, son seuil de pauvreté est également assez bas (555 SPA contre 965 SPA par mois en France). D'autres pays présentent à la fois des taux de pauvreté très élevés et des seuils de pauvreté très bas : les 25,4 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 203 SPA par mois. ■

### Définitions

**Pauvreté monétaire** : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

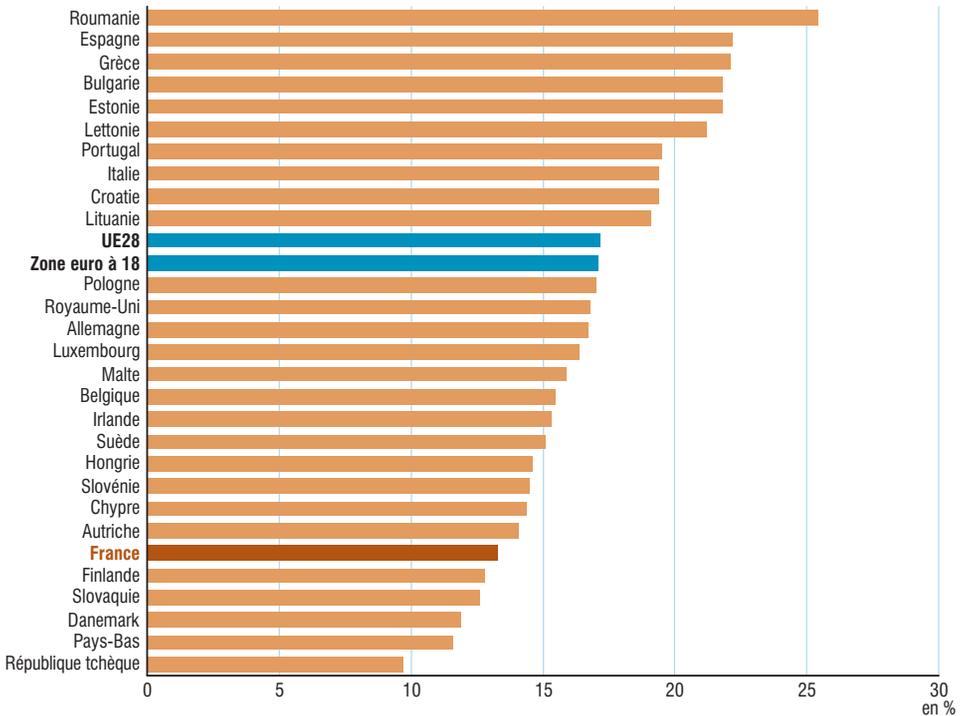
**Parité de pouvoir d'achat** (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services. Il peut donc différer, y compris entre deux pays appartenant à la zone euro.

### Pour en savoir plus

- "Is the likelihood of poverty inherited ?", *Statistiques en bref*, Eurostat, décembre 2013.
- "23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010", *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

# Pauvreté monétaire en Europe 1.12

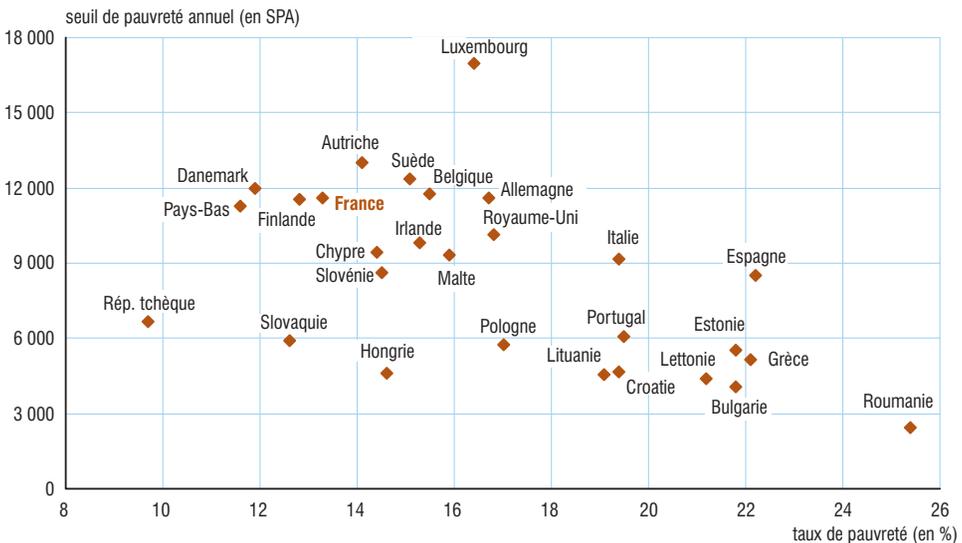
## 1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne à 28 en 2013



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les taux pour l'Union européenne ont été calculés par Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

## 2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne à 28 en 2013



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

## 1.13 Inégalités monétaires en Europe

En 2013, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne à 28 (UE28) est de 18 060 euros annuels. Ce niveau de vie moyen varie de 2 470 euros en Roumanie à 38 560 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 16. Converti en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport est moitié moindre (il varie de 1 à 7). En SPA, c'est au Luxembourg, en Autriche, en France et au Danemark que les niveaux de vie sont les plus élevés.

En moyenne dans l'UE28, le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées (D9) est 3,8 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes (D1). La France est en dessous de cette moyenne européenne avec un **rapport interdécile** (D9/D1) à 3,3. La Roumanie présente les inégalités les plus fortes (6,0), suivie par la Bulgarie (5,4), l'Espagne (5,4) et la Grèce (5,2). Cette mesure d'inégalités ne rend toutefois pas compte des inégalités aux extrémités de la distribution. En 2013, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population de l'UE28 la plus aisée représente 5,2 fois celle des 20 % les plus

modestes. Ce ratio est le plus faible à 3,5 et 3,6 en République tchèque et en Finlande. En France, il est de 4,3. Comme pour le rapport interdécile, ce **ratio** est particulièrement élevé en Roumanie (7,2), en Bulgarie et en Espagne (6,8).

Dans l'UE28, l'**intensité de la pauvreté** est de 24,7 %. Pour la Finlande, le Luxembourg, la France et les Pays-Bas, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au maximum égal à 16,9 %) ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Roumanie, Bulgarie et Espagne (31 % et plus), pays qui cumulent fort **taux de pauvreté** et inégalités élevées.

En 2013, dans 20 des pays de l'UE28, les négociations collectives devaient respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, il n'existait pas. Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, le salaire minimum brut pour un temps plein varie en 2013, de 310 SPA par mois en Roumanie à 1 540 SPA au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 5. Pour cinq États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas), il est supérieur à 1 200 SPA par mois. ■

### Définitions

**Ratio « 100-S80/S20 »** : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement égal à 60 % du niveau de vie médian national, mais d'autres seuils secondaires peuvent être calculés, par exemple à 50 % ou 40 % du niveau de vie médian.

**Parité de pouvoir d'achat, standard de pouvoir d'achat** (SPA), **rapport interdécile, intensité de pauvreté, indice de Gini** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- "23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010", *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne », in *Les salaires en France*, coll. « Insee Références », édition 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

# Inégalités monétaires en Europe 1.13

## 1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2013

	Niveau de vie moyen		Rapport interdécales D9/D1	Ratio « 100-S80/S20 »	Indice de Gini	Intensité de pauvreté <sup>1</sup> (en %)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	22 540	22 040	3,8	5,1	0,31	23,2
Autriche	26 080	24 340	3,4	4,1	0,28	20,1
Belgique	23 430	21 150	3,2	3,8	0,26	18,8
Bulgarie	3 910	7 970	5,4	6,8	0,35	33,2
Croatie	5 800	8 590	4,4	5,1	0,30	27,9
Chypre	18 420	20 160	3,9	5,4	0,35	18,5
Danemark	30 910	22 180	3,0	4,1	0,28	18,8
Espagne	15 410	16 480	5,4	6,8	0,35	31,6
Finlande	26 130	21 220	3,0	3,6	0,26	13,9
<b>France</b>	<b>24 670</b>	<b>22 460</b>	<b>3,3</b>	<b>4,3</b>	<b>0,29</b>	<b>16,4</b>
Grèce	8 880	9 950	5,2	6,5	0,35	31,3
Hongrie	5 130	8 590	3,5	4,2	0,28	22,4
Italie <sup>p</sup>	18 070	17 510	4,4	5,9	0,33	28,1
Lettonie	6 320	8 900	4,9	6,5	0,36	23,6
Lituanie	5 980	9 410	4,7	6,1	0,35	22,7
Luxembourg	38 560	31 760	3,5	4,4	0,29	16,3
Malte	14 290	17 320	3,5	4,0	0,28	17,8
Pays-Bas	23 190	20 880	3,0	3,8	0,26	16,9
Pologne	6 160	11 040	4,0	4,9	0,31	23,2
Portugal	9 860	12 130	5,1	6,2	0,35	30,3
République tchèque	8 600	12 510	2,9	3,5	0,25	18,0
Roumanie	2 470	4 580	6,0	7,2	0,35	35,2
Royaume-Uni	24 120	19 840	3,9	5,1	0,32	19,6
Slovaquie	7 480	10 780	3,1	3,9	0,26	29,0
Slovénie	12 840	15 450	3,3	3,7	0,25	22,0
Suède	28 890	21 960	3,1	3,9	0,25	20,4
<b>Zone euro</b>	<b>20 040</b>	<b>///</b>	<b>3,8</b>	<b>5,2</b>	<b>0,31</b>	<b>24,9</b>
<b>UE 28<sup>e</sup></b>	<b>18 060</b>	<b>///</b>	<b>3,8</b>	<b>5,2</b>	<b>0,31</b>	<b>24,7</b>

1. Pour un seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : Union européenne à 28 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la *fiche 1.4*. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Au moment de la rédaction de l'ouvrage, les données de l'Irlande et l'Estonie ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

## 2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2013

	en moyenne sur l'année	
	Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(en euros)	(en SPA)
Belgique	1 500	1 360
Bulgarie	160	320
Croatie	390	570
Espagne	750	810
Estonie	320	410
<b>France</b>	<b>1 430</b>	<b>1 300</b>
Grèce	680	770
Hongrie	330	550
Irlande	1 460	1 220
Lettonie	290	400
Lituanie	290	460
Luxembourg	1 870	1 540
Malte	700	850
Pays-Bas	1 470	1 330
Pologne	380	680
Portugal	570	700
République tchèque	310	450
Roumanie	170	310
Royaume-Uni	1 220	1 050
Slovaquie	340	490
Slovénie	780	940

Champ : 21 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existait en 2013.

Note : les sept autres États membres (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) avaient fixé un salaire minimum par branches ou prévoyaient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

## 1.14 Pauvreté en conditions de vie

La **pauvreté en conditions de vie** mesure conventionnellement la proportion de ménages qui déclarent au moins huit restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. Le seuil de huit privations est lui aussi conventionnel et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de vie décente. L'indicateur de pauvreté en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façons distinctes.

En 2013, la pauvreté en conditions de vie a augmenté : elle concerne 12,5 % des ménages et est revenue à son niveau de 2007, inférieur toutefois à celui de 2004. Chacune des quatre sous-dimensions de l'indicateur évolue avec ses particularités. Entre 2007 et 2013, la proportion de ménages confrontés à des difficultés liées au logement diminue de 3 points, ce qui reflète une progression des standards de confort des logements au cours du temps. Après les hausses significatives de 2009 et 2010, la part de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes s'était un peu repliée ; elle retrouve un niveau élevé en 2013. À l'inverse, la proportion des ménages en retard de paiement continue à décroître

depuis 2009. Quant aux restrictions de consommation déclarées, la proportion de ménages concernés repart à la hausse après les reculs observés en 2011 et 2012.

La pauvreté en conditions de vie touche d'abord les familles monoparentales, une proportion qui progresse nettement en 2013 (+ 3,4 points à 30,6 %). Il faut remonter à 2004 pour trouver un niveau plus élevé. Puis viennent les ménages avec au moins trois enfants (14,5 %) et les personnes seules (14,4 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont moins touchés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie limité à 6 %.

En 2013, comme les années précédentes, la pauvreté en conditions de vie concerne plus particulièrement les ménages dont la personne de référence est au chômage (46,8 %) et les ménages à bas niveaux de vie : 32,1 % dans le 1<sup>er</sup> quintile, 16,1 % dans le 2<sup>e</sup> quintile, contre seulement 1,9 % des ménages appartenant au 5<sup>e</sup> quintile. Les ménages peu ou pas diplômés sont aussi plus touchés : 17,8 % des ménages dont la personne de référence est sans diplôme ou avec un CEP sont pauvres en conditions de vie, 15 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté concerne également davantage les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans (15 %) ou est âgée de 30 à 44 ans (14,9 %), contre 9,7 % pour les 60-74 ans et même 8,2 % pour les plus de 74 ans. ■

### Définitions

**Pauvreté en conditions de vie** : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit pauvre en termes de conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés dues au logement.

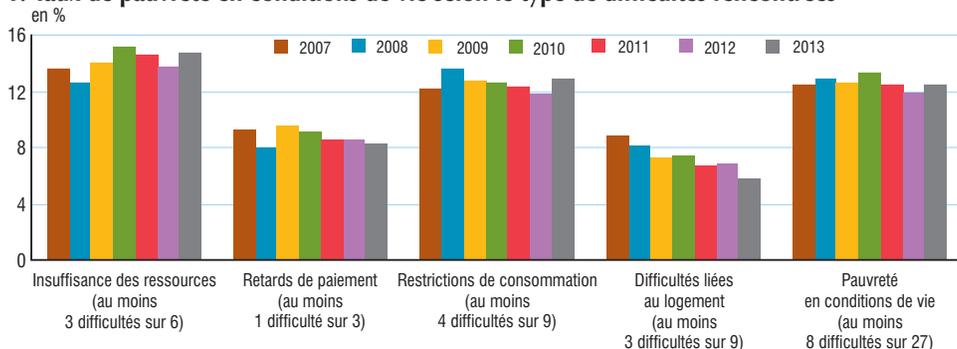
**Difficultés** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », *Document de travail* de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, F1502, Insee, février 2015.
- « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.
- « Des pauvres aux riches, la question des inégalités », *Regards croisés sur l'économie* 2/2008, n° 4, éditions La Découverte, 2008.

# Pauvreté en conditions de vie 1.14

## 1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2007 à 2013.

## 2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

en %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personne seule	18,6	16,8	16,4	15,7	15,8	14,9	17,8	15,5	15,2	14,4
Famille monoparentale	32,4	29,9	27,3	28,1	28,5	29,6	28,8	29,2	27,2	30,6
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,3	4,9	5,7	5,4	5,2	4,8	4,3	6,0
Couple avec un enfant	12,6	9,9	10,2	9,3	8,3	8,2	7,7	9,7	9,2	10,7
Couple avec deux enfants	9,4	10,4	9,2	10,5	10,4	11,2	8,5	9,7	9,2	8,5
Couple avec plus de deux enfants	18,6	17,2	16,2	15,4	18,3	18,3	18,7	18,2	17,2	14,5
Autres types de ménage	21,5	18,9	22,5	19,3	21,5	21,2	23,6	19,6	15,2	18,9
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>14,6</b>	<b>13,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,5</b>	<b>12,9</b>	<b>12,6</b>	<b>13,3</b>	<b>12,5</b>	<b>11,9</b>	<b>12,5</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2004 à 2013.

## 3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

en %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Âge</b>										
Moins de 30 ans	21,6	19,7	16,6	14,6	16,1	14,7	13,1	12,9	12,7	15,0
30-44 ans	15,8	15,2	14,3	15,0	14,5	15,7	17,4	15,9	15,8	14,9
45-59 ans	15,8	12,6	11,7	12,5	12,7	13,4	13,5	13,1	12,2	13,9
60-74 ans	11,3	10,7	11,5	9,4	10,4	8,7	10,9	9,8	9,6	9,7
75 ans ou plus	9,8	9,0	10,1	9,5	11,3	9,8	9,9	9,1	7,5	8,2
<b>Diplôme</b>										
Supérieur à Bac+2	6,1	5,7	4,1	3,8	4,4	4,6	5,2	4,5	5,1	4,8
Bac+2 (DEUG, DUT, BTS...)	7,5	8,1	8,0	6,4	6,8	6,5	6,6	8,0	7,7	6,9
Bac ou brevet professionnel ou équivalent	12,4	12,3	10,8	12,2	10,1	8,9	12,2	9,6	10,9	10,0
CAP, BEP	15,1	13,7	13,2	12,6	13,9	13,7	12,9	14,1	13,5	15,0
BEPC, CEP sans diplôme	19,0	16,9	16,9	17,1	18,6	18,5	19,4	18,0	16,0	17,8
<b>Situation vis-à-vis de l'emploi</b>										
En emploi	11,6	10,9	10,5	10,9	10,6	10,9	10,6	10,5	10,8	10,3
Au chômage	53,0	50,7	45,9	47,7	52,3	49,1	46,2	48,1	40,5	46,8
Inactif	14,4	11,9	12,2	11,4	12,6	10,9	13,1	11,5	10,4	11,5
<b>Niveau de vie</b>										
1 <sup>er</sup> quintile	34,4	30,7	31,1	31,2	34,0	34,0	35,6	33,3	29,5	32,1
2 <sup>e</sup> quintile	19,3	19,2	16,3	17,0	15,9	15,9	17,6	16,0	15,8	16,1
3 <sup>e</sup> quintile	10,3	9,7	10,1	8,1	9,6	8,1	8,2	7,9	8,4	8,1
4 <sup>e</sup> quintile	5,0	4,5	4,0	4,4	3,3	3,6	3,3	3,5	4,3	4,4
5 <sup>e</sup> quintile	4,2	2,5	2,2	1,8	1,8	1,6	2,2	1,7	1,3	1,9

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2013.

## 1.15 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage, par exemple sur les biens d'équipement ménager et plus encore sur le logement. Le calcul du **niveau de vie** vise à en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'**unités de consommation** (UC). On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros s'élève à 1 000 euros si elle vit seule, à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de 14 ans ou plus, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura donc un meilleur niveau de vie.

Disposant en moyenne d'un niveau de vie de 28 070 euros annuels en 2013, qui correspond à un revenu disponible de 42 100 euros, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie le plus élevé. Les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne ; elles ne bénéficient ni des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte ni du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

Le niveau de vie diminue en moyenne quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où l'augmentation du nombre d'UC). De l'autre, une naissance peut faire bénéficier de transferts (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître quand l'enfant grandit, les adolescents ayant des besoins plus importants (consommation courante, études...).

C'est pour refléter ces besoins croissants que l'on fait passer conventionnellement la contribution de l'enfant de 0,3 à 0,5 UC quand il atteint 14 ans. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales lorsque l'enfant atteint 14 ans par exemple), et généralement aussi les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à aller de pair avec une diminution du niveau de vie.

À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des personnes sont nettement plus bas : 23 480 euros en moyenne pour celles vivant en couple avec deux enfants et 19 620 euros pour celles ayant trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 37 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués. Ce sont principalement les familles plus nombreuses, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut. 17,0 % des couples sans enfant sont au-dessus du 9<sup>e</sup> décile et 55,0 % au-dessus du 6<sup>e</sup>. À l'inverse, 32,0 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous le 1<sup>er</sup> décile des niveaux de vie et 53,5 % sous le 2<sup>e</sup> décile.

En 2013, 32,6 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (1,9 million de personnes) sont confrontées à la **pauvreté monétaire**, une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population. Plus la famille est nombreuse, plus le risque qu'elle soit pauvre est élevé : 21,8 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale comportant un seul enfant sont pauvres et 41,5 % lorsqu'elle comporte au moins deux enfants. ■

### Définitions

**Niveau de vie, revenu disponible, unités de consommation** (UC), **déciles, pauvreté monétaire** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie des ménages », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « La redistribution en 2007 et la réforme de l'impôt sur le revenu et de la prime pour l'emploi », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2008.

# Composition familiale et niveau de vie 1.15

## 1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2013

en euros par an

	Revenu disponible moyen du ménage	Niveau de vie moyen des individus du ménage	Niveau de vie médian des individus du ménage	Part de la population (en %)
Personne seule sans enfant	21 390	21 390	18 250	15,7
Famille monoparentale avec un enfant	26 090	18 160	16 280	4,3
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	28 660	14 590	13 030	5,3
Couple sans enfant	42 100	28 070	23 610	23,7
Couple avec un enfant	47 790	25 130	22 530	13,6
Couple avec deux enfants	52 580	23 480	20 970	20,4
Couple avec trois enfants ou plus	53 890	19 620	16 780	13,0
Autre type de ménage	41 300	20 720	17 720	4,1
<b>Ensemble</b>	<b>35 950</b>	<b>23 150</b>	<b>20 000</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les couples avec un enfant ont en moyenne un revenu disponible de 47 790 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 25 130 euros ; elles représentent 13,6 % de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2013

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Personne seule sans enfant	11,2	11,9	12,0	12,9	10,8	9,1	8,8	8,7	7,2	7,5
Famille monoparentale avec un enfant	15,2	17,3	14,6	11,8	10,6	8,5	6,6	6,0	5,8	3,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	32,0	21,5	15,4	9,1	8,2	4,3	3,1	2,1	2,8	1,5
Couple sans enfant	4,0	5,8	7,2	8,2	9,0	10,7	11,7	11,7	14,6	17,0
Couple avec un enfant	5,8	6,0	7,7	8,3	10,0	11,1	12,5	14,2	12,8	11,6
Couple avec deux enfants	7,0	7,7	8,5	10,3	11,1	12,7	11,4	11,3	10,6	9,4
Couple avec trois enfants ou plus	16,4	14,6	12,9	11,1	9,4	7,7	8,0	6,9	6,4	6,6
Autre type de ménage	14,4	14,5	12,6	9,1	10,2	9,2	8,3	9,1	7,1	5,5
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 6 % des personnes vivant au sein d'un couple avec un enfant ont un niveau de vie compris entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2013

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne seule sans enfant	1 502	15,4
Famille monoparentale avec un enfant	586	21,8
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	1 350	41,5
Couple sans enfant	911	6,2
Couple avec un enfant	706	8,4
Couple avec deux enfants	1 264	10,0
Couple avec trois enfants ou plus	1 814	22,6
Autre type de ménage	515	20,4
<b>Ensemble de la population</b>	<b>8 648</b>	<b>14,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.16 Activité et niveau de vie

En 2013, les personnes actives (en **emploi** ou **chômeurs**) ont un **niveau de vie** supérieur de 7 % en moyenne à celui des **inactifs** (69 % des inactifs de 18 ans ou plus sont des retraités). Il s'élève à 24 530 euros, celui d'un inactif à 23 010 euros. Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 36 % à celui d'un actif occupé et de 30 % à celui d'un inactif. Les retraités ont un niveau de vie moyen de 24 630 euros par an, quasi identique à celui des actifs. Même si les retraites sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. De plus, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités est inférieur à celui des ménages actifs.

Les autres inactifs, dont les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents, ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC, diminuant ainsi le niveau de vie du ménage. Leur niveau de vie moyen est de 19 450 euros. Ce sont néanmoins les actifs au chômage qui disposent du niveau de vie le plus faible (16 170 euros).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 60,7 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian contre 46,2 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 29,6 % des chômeurs appartiennent aux 10 % des personnes au niveau de vie le plus faible

(inférieur au 1<sup>er</sup> **décile** de niveau de vie) et 17,8 % se situent entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile. Seulement 23,3 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 4,4 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie. L'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui remplace le minimum vieillesse depuis janvier 2007, assure en effet un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Au 1<sup>er</sup> avril 2013, le montant maximum de l'Aspa s'élève à 787 euros par mois pour une personne seule et à 1 222 euros par mois pour un couple. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population. En effet, des revenus du patrimoine substantiels compensent le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La **pauvreté monétaire** touche moins les actifs que les inactifs : 10,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** alors que 14,8 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs (37,3 % sont concernés par la pauvreté monétaire). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 1,9 millions de personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

### Définitions

**En emploi ou actif occupé au sens du BIT** : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

**Chômeur au sens du BIT** : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois.

**Inactif** : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

**Seuil de pauvreté** : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

**Niveau de vie, unités de consommation, allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), **pauvreté monétaire, déciles** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Crise économique, marché du travail et pauvreté », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2011-2012.

# Activité et niveau de vie 1.16

## 1. Niveau de vie selon l'activité en 2013

en euros

	Moyenne	Médiane
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>24 530</b>	<b>21 500</b>
Actifs occupés	25 450	22 210
Chômeurs	16 170	14 050
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>23 010</b>	<b>19 120</b>
Retraités	24 630	20 590
Autres inactifs (dont étudiants)	19 450	15 570
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>20 560</b>	<b>18 140</b>
<b>Ensemble</b>	<b>23 150</b>	<b>20 000</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2013

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	<b>8,4</b>	<b>9,4</b>	<b>10,0</b>	<b>10,8</b>	<b>11,5</b>	<b>11,6</b>	<b>11,9</b>	<b>11,3</b>
Actifs occupés	5,2	6,5	8,0	9,4	10,1	11,3	12,1	12,3	12,8	12,2
Chômeurs	29,6	17,8	11,6	9,4	8,2	6,3	5,9	4,5	3,5	3,1
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>10,4</b>	<b>11,5</b>	<b>11,2</b>	<b>10,7</b>	<b>10,1</b>	<b>9,1</b>	<b>8,5</b>	<b>9,1</b>	<b>9,1</b>	<b>10,4</b>
Retraités	4,4	9,7	10,8	11,3	11,3	10,2	9,8	10,5	10,5	11,5
Autres inactifs (dont étudiants)	23,5	15,5	12,0	9,2	7,3	6,7	5,7	6,0	6,0	8,1
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>14,3</b>	<b>12,7</b>	<b>11,6</b>	<b>10,3</b>	<b>9,9</b>	<b>9,7</b>	<b>9,1</b>	<b>8,2</b>	<b>7,5</b>	<b>6,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : en 2013, 7,6 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2013

	Ensemble des personnes (en milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>28 135</b>	<b>2 968</b>	<b>10,5</b>
Actifs occupés	25 348	1 927	7,6
Chômeurs	2 787	1 041	37,3
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>19 928</b>	<b>2 954</b>	<b>14,8</b>
Retraités	13 708	1 078	7,9
Autres inactifs (dont étudiants)	6 220	1 876	30,1
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>13 887</b>	<b>2 726</b>	<b>19,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>61 949</b>	<b>8 648</b>	<b>14,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.17 Âge et niveau de vie

En 2013, les personnes de 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants), dépendant souvent financièrement de leur(s) parent(s), ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (19 730 euros annuels). Elles apportent souvent peu de revenus au ménage tout en représentant une charge supplémentaire, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie puisque celui-ci est identique pour tous les membres du ménage. Seulement 25 % d'entre elles ont accédé à un logement personnel où elles vivent seules ou avec un conjoint, mais sans **enfant** dans 78 % des cas. Leur niveau de vie plus faible s'explique alors par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble de la population adulte. Leur **taux de pauvreté** est le plus élevé : 22,9 % des 18-24 ans vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 81 % à avoir leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes et plus concentrés autour de la moyenne. De fait, leur taux de pauvreté, même s'il reste relativement élevé, est inférieur de 10 points à celui des 18-24 ans.

72 % des 30 à 39 ans vivent dans un ménage avec enfant(s). Le niveau de vie moyen annuel des 30-39 ans est supérieur de 7 % à celui des 25-29 ans (+ 4 % en médiane). La charge d'enfants, plus fréquente, est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux et fiscaux plus importants, en particulier les aides liées à la famille (allocations familiales et logement, quotient familial).

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est chez eux que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (plus du tiers des ménages avec trois enfants ou plus), d'où un taux de pauvreté de 13,6 %, plus élevé que chez les 30-39 ans (12,3 %).

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (66 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont

plus réduits. Les revenus d'activité sont également moindres en masse, mais ils sont complétés par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Au final, les ménages étant de plus petite taille, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (26 680 euros en moyenne) et leur taux de pauvreté figure parmi les plus bas des adultes, à 11,4 %. Ils sont 15,9 % à se trouver au-delà du 9<sup>e</sup> **décile** de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible en moyenne que pour les personnes de 50 à 64 ans, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus est plus faible de 4 points que les 50 à 64 ans, notamment grâce aux garanties de revenus pour les personnes âgées.

La génération d'appartenance a également une influence sur les niveaux de vie. Le niveau de vie de chaque génération quinquennale née entre la fin des années 1930 et la fin des années 1940 est nettement supérieur à celui de la génération précédente sauf en fin de période. En revanche, les niveaux de vie sont plus proches pour les générations nées dans les années 1950, en raison d'une situation économique difficile à leur entrée sur le marché du travail, qui s'est prolongée jusqu'au milieu des années 1980. À partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000, la croissance a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. Cependant, depuis la grande récession, le niveau de vie moyen des actifs a stagné puis a connu un repli ces deux dernières années, si bien que cet avantage s'est réduit et qu'en toute fin de période chaque génération encore en activité bénéficie d'un niveau de vie non plus supérieur, mais comparable à celui de la génération qui la précède de cinq ans. ■

### Définitions

**Niveau de vie, enfant, taux de pauvreté, seuil de pauvreté, déciles** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 1996 et 2009 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Les inégalités entre générations depuis la baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

## 1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2013

	Répartition dans l'ensemble de la population (en %)	Niveau de vie (en euros par an)		Taux de pauvreté <sup>1</sup> (en %)
		Moyenne	Médiane	
18 à 24 ans	9,9	19 730	17 590	22,9
25 à 29 ans	7,8	21 060	19 980	13,2
30 à 39 ans	16,3	22 630	20 790	12,3
40 à 49 ans	18,1	23 050	20 120	13,6
50 à 64 ans	25,3	26 680	22 520	11,4
65 ans ou plus	22,6	25 160	20 470	7,4
<b>Ensemble des 18 ans ou plus</b>	<b>100,0</b>	<b>23 900</b>	<b>20 590</b>	<b>12,3</b>

1. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2013

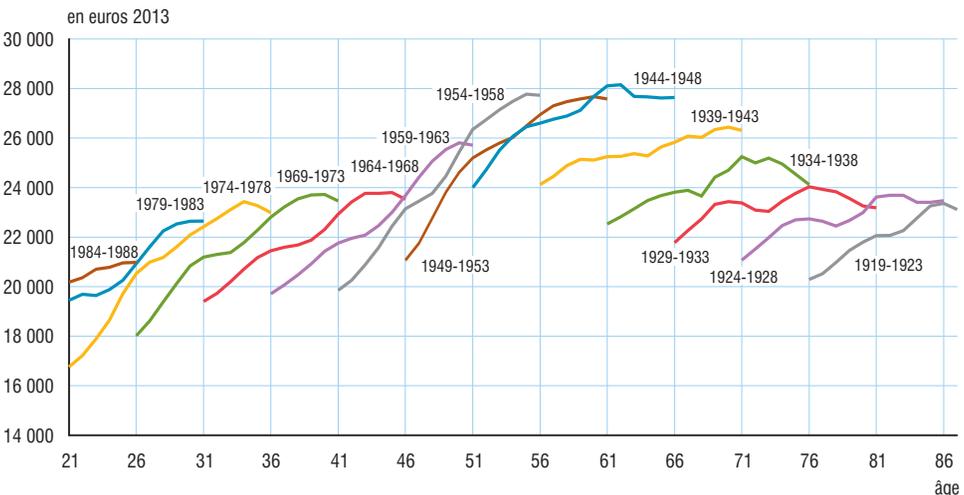
	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans	17,9	12,1	10,8	10,5	10,0	8,9	8,3	7,7	7,2	6,6
25 à 29 ans	9,6	9,4	10,3	10,2	10,6	12,5	11,6	10,9	10,6	4,3
30 à 39 ans	8,9	8,4	9,5	9,8	9,7	11,8	12,4	11,0	10,7	7,8
40 à 49 ans	9,9	9,8	9,1	9,9	10,3	10,0	10,4	10,3	10,1	10,2
50 à 64 ans	8,3	7,9	7,8	7,9	8,5	8,9	10,0	11,7	13,1	15,9
65 ans ou plus	4,0	9,5	11,1	11,9	11,5	10,0	9,4	10,1	10,1	12,4
<b>Ensemble des 18 ans ou plus</b>	<b>8,8</b>	<b>9,2</b>	<b>9,6</b>	<b>9,9</b>	<b>10,0</b>	<b>10,1</b>	<b>10,3</b>	<b>10,5</b>	<b>10,7</b>	<b>10,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : 17,9 % des 18-24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au premier décile.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : les personnes nées entre 1944 et 1948, disposent à 61 ans en moyenne (60 à 62 ans) d'un niveau de vie moyen de 28 110 euros.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

## 1.18 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le **niveau de vie** moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2013 à 20 560 euros par an, soit 88,8 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci signifie que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit.

D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou pour des raisons organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi faire diminuer les revenus du ménage.

Bien que les transferts sociaux, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténuent sensiblement les différences de revenus d'activité entre ménages sans et avec enfant(s), ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. En 2013, 19,6 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,0 % pour la population globale. 2,7 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. À partir de l'adolescence, le **taux de pauvreté** des moins de 18 ans augmente avec l'âge : les 15-17 ans sont ainsi 21,6 % à être touchés par la pauvreté. La prévalence plus

forte de la pauvreté à partir de 15 ans s'explique essentiellement par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète la croissance des besoins et des coûts liés aux enfants avec l'âge.

Les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs qui habitent avec eux. Ils font partie de ménages ayant moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources : seuls 10,3 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 22,0 % des 12-17 ans. Cependant leurs parents sont souvent plus jeunes et ont donc des revenus plus faibles ce qui explique que le taux de pauvreté des enfants les plus jeunes soient légèrement plus élevé que celui des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie proche en moyenne de celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un 3<sup>e</sup> enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente significativement et il croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 22,0 % pour ceux qui vivent avec deux frères ou sœurs à 57,1 % à partir de quatre frères et sœurs. Plus de la moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend surtout de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché du travail. Ce sont dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 24,5 % lorsqu'un seul des parents est en emploi et atteint 78,1 % lorsque le parent est seul et au chômage ou inactif. ■

### Définitions

**Enfants** : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

**Niveau de vie, taux de pauvreté, seuil de pauvreté, unités de consommation** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « L'effet d'une naissance dans un ménage sur son niveau de vie » in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Insee, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS* n° 0304, Insee, 2003.

# Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.18

## 1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2013

	Montant annuel (en euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (en %)
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>20 560</b>	<b>88,8</b>
Adultes de 18 à 64 ans	23 530	101,6
Adultes de 65 ans ou plus	25 160	108,7
<b>Ensemble de la population</b>	<b>23 150</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 560 euros annuels, soit 88,8 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Pauvreté des enfants selon l'âge en 2013

	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	19,0	415
De 3 à 5 ans	19,9	502
De 6 à 8 ans	19,5	450
De 9 à 11 ans	18,4	422
De 12 à 14 ans	19,3	461
De 15 à 17 ans	21,6	476
<b>Ensemble des enfants</b>	<b>19,6</b>	<b>2 726</b>
Adultes de 18 à 64 ans	13,8	5 120
Adultes de 65 ans ou plus	7,4	802
<b>Ensemble de la population</b>	<b>14,0</b>	<b>8 648</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs en 2013

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre d'enfants pauvres (en milliers)
0	21 780	14,1	370
1	21 840	14,7	933
2	19 990	22,0	750
3	14 830	37,7	395
4 ou plus	13 480	57,1	278
<b>Ensemble</b>	<b>20 560</b>	<b>19,6</b>	<b>2 726</b>

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2013

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 %	Répartition des enfants	
			pauvres	non pauvres
<b>Parents en couple</b>	<b>21 890</b>	<b>14,8</b>	<b>60,2</b>	<b>84,4</b>
Deux parents en emploi	24 850	4,8	12,7	61,9
Un parent en emploi, un parent au chômage ou inactif	17 580	24,5	27,8	20,9
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	10 460	74,3	19,6	1,7
<b>Parent isolé</b>	<b>14 630</b>	<b>39,6</b>	<b>33,3</b>	<b>12,4</b>
En emploi	16 690	21,3	12,1	10,9
Chômeur ou inactif	10 310	78,1	21,2	1,5
<b>Autres types de ménages</b>	<b>18 350</b>	<b>33,4</b>	<b>6,5</b>	<b>3,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20 560</b>	<b>19,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi disposent d'un niveau de vie moyen de 24 850 euros. 4,8 % d'entre eux sont pauvres. 12,7 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 61,9 % des enfants non pauvres.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.19 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2013, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans et plus (hors les personnes qui vivent en institutions, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 25 160 euros par an. Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : les personnes de 75 ans ou plus disposent de 2 150 euros de moins par an que celles de la tranche d'âge 70-74 ans, et 3 450 euros de moins que les 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 7,4 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont pauvres (soit 802 000 personnes), le **taux de pauvreté** atteint 8,9 % pour les personnes de 75 ans ou plus. Ce taux est de 6,0 % pour les personnes de 70 à 74 ans et de 5,9 % pour les personnes de 65 à 74 ans.

Le taux de pauvreté des personnes âgées est plus faible que celui de l'ensemble de la population. Cependant, ces personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de la population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont plus présentes entre les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> **déciles** de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent environ 20 % de cette population, soit trois points de plus que leur part dans l'ensemble de la population.

Ces chiffres traduisent la situation relative un peu plus défavorable des personnes de 75 ans et plus vivant hors institution : 53,4 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, contre 45,6 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans et 41,2 % pour celle des 65-69 ans. Cette situation s'explique par des droits moindres pour les générations plus anciennes, en

raison de carrières incomplètes, c'est-à-dire d'une durée plus courte de cotisations validées par les régimes d'assurance-vieillesse, et par une proportion plus importante de veuves ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 45 % des personnes de 75 ans et plus vivent seules et près de 79 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont également surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 23,7 % de cette population. Cette surreprésentation est plus marquée (25,2 %) dès lors que l'on tient compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie, en rajoutant au revenu un loyer imputé pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le restant de la population. La prise en compte de ces loyers conduit en outre à réduire la part des seniors parmi les personnes pauvres.

En moyenne, 4,6 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. En dessous du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie, 37,4 % des personnes âgées vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces prestations et 17,5 % entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Minimum vieillesse** : seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou l'âge minimum de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) sans contrepartie de cotisation.

**Allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007. Au 1<sup>er</sup> avril 2013, le minimum vieillesse s'élève à 787 euros par mois pour une personne seule et 1 222 euros par mois pour un couple.

**Taux de pauvreté, seuil de pauvreté, déciles** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, Drees, juin 2015.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2008 », *Études et Résultats* n° 801, Drees, mai 2012.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

# Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.19

## 1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées en 2013

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
De 65 à 69 ans	27 110	5,9	194
De 70 à 74 ans	25 810	6,0	138
75 ans ou plus	23 660	8,9	470
<b>Ensemble des personnes âgées</b>	<b>25 160</b>	<b>7,4</b>	<b>802</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie en 2013

en %

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	7,1	37,4
D1 à D2	16,7	17,5
D2 à D3	19,5	4,3
D3 à D4	20,9	3,6
D4 à D5	20,3	2,3
D5 à D6	17,6	1,3
D6 à D7	16,5	0,6
D7 à D8	17,7	0,2
D8 à D9	17,7	0,2
D9 à C95	19,9	0,5
Supérieur à C95	23,7	0,1
<b>Ensemble de la population</b>	<b>17,6</b>	<b>4,6</b>

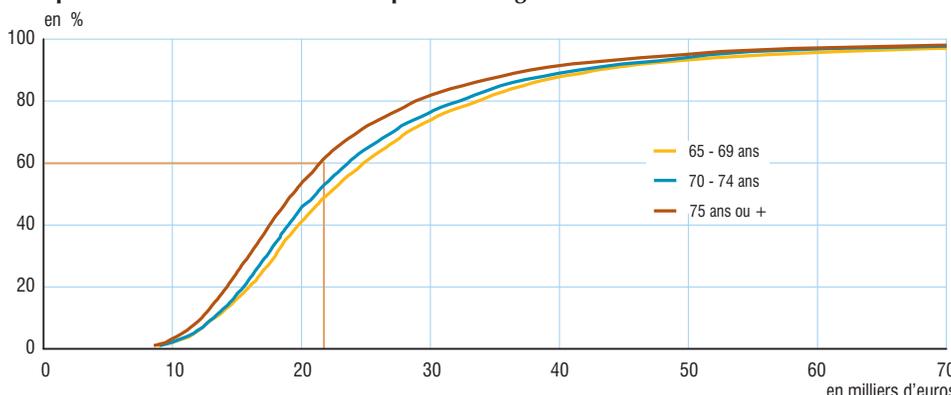
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 7,1 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 37,4 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95<sup>e</sup> centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2013



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2013, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 21 443 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.20 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

En 2013, les femmes en activité perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 28 % à ceux des hommes dans la même situation. Ces revenus individuels, de l'ordre de 64 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent de ceux des hommes à partir des tranches de revenus médianes, pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus. Le 9<sup>e</sup> **décile** des revenus des femmes est ainsi inférieur de 28 % à celui des hommes. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (rapport interdécile de 9,1 contre 8,0 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, étant près de 1,3 fois plus forte que pour les hommes (à l'aune du ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes : le temps partiel concerne 32 % des femmes en emploi, contre 7 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres types de facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou les interruptions de carrière par exemple.

Les femmes retraitées ont également des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes retraités : 32 % en moyenne et même 56 % pour le 1<sup>er</sup> décile des revenus. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles. De fait, la retraite nette moyenne d'une femme est inférieure de 31 % à celle d'un homme.

### Définitions

**Revenu individuel** : comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Déciles** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Partage des revenus et du pouvoir de décision dans les couples : un panorama européen », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de + 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première* n° 1409, juillet 2012.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre hommes et femmes s'atténuent beaucoup, car la faiblesse des revenus individuels peut alors être compensée par les revenus du conjoint ou les revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Les hommes et femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches quand ils sont dans la même situation d'activité. En revanche, les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées représente 81 % de celui des pères isolés.

Les différences de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (14,3 % contre 13,6 %). Les femmes sont plus touchées par la pauvreté pour toutes les tranches d'âge, sauf chez les moins de 18 ans où les taux de pauvreté sont égaux (19,6 %) et entre 65 et 74 ans où le taux de pauvreté est de 5,7 % pour les femmes contre 6,2 % pour les hommes. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,5 et 3,2 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (27,8 % quand elles sont actives et jusqu'à 66,4 % quand elles sont inactives). À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est plus important chez les femmes (9,8 % contre 7,6 % pour les hommes). La perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière, en particulier pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. ■

# Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.20

## 1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe en 2013

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
D1	3 680	5 780	0,64	4 450	10 120	0,44
D2	9 100	13 230	0,69	7 780	12 970	0,60
D3	12 720	16 700	0,76	9 900	15 450	0,64
D4	15 440	19 250	0,80	11 930	17 500	0,68
<b>D5 (médiane)</b>	<b>17 570</b>	<b>21 640</b>	<b>0,81</b>	<b>14 080</b>	<b>19 700</b>	<b>0,71</b>
D6	19 720	24 640	0,80	16 240	21 970	0,74
D7	22 510	28 500	0,79	18 620	24 990	0,75
D8	26 420	34 460	0,77	21 910	29 100	0,75
D9	33 400	46 410	0,72	27 200	37 300	0,73
95 <sup>e</sup> centile	40 970	62 440	0,66	32 340	47 410	0,68
D9/D1 (rapport interdédecile)	9,1	8,0	///	6,1	3,7	///
D5/D1	4,8	3,7	///	3,2	1,9	///
D9/D5	1,9	2,1	///	1,9	1,9	///
<b>Revenu annuel net moyen</b>	<b>19 110</b>	<b>26 500</b>	<b>0,72</b>	<b>15 420</b>	<b>22 590</b>	<b>0,68</b>

Champ : France métropolitaine, actifs ou retraités appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : les 10 % de femmes actives les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel net inférieur à 3 680 euros par an.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2013

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 330	19,6	1 396	19,6
18 à 24 ans	585	24,5	503	21,3
25 à 29 ans	272	14,3	220	12,0
30 à 39 ans	544	13,7	421	10,9
40 à 49 ans	633	14,4	551	12,9
50 à 64 ans	730	11,6	661	11,3
65 à 74 ans	169	5,7	163	6,2
75 ans ou plus	313	9,8	157	7,6
<b>Ensemble</b>	<b>4 576</b>	<b>14,3</b>	<b>4 072</b>	<b>13,6</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage en 2013

	Nombre de personnes pauvres (en millions)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie annuel moyen (en euros)
<b>La personne de référence du ménage a moins de 65 ans</b>	<b>7,7</b>	<b>15,5</b>	<b>22 670</b>
<b>Personne seule</b>	<b>1,1</b>	<b>18,4</b>	<b>20 820</b>
Homme actif	0,2	29,7	16 140
Femme active	0,4	15,7	22 440
Homme inactif	0,2	31,3	16 790
Femme inactive	0,3	13,6	21 680
<b>Famille monoparentale</b>	<b>1,9</b>	<b>34,5</b>	<b>15 640</b>
Père	0,3	27,5	18 470
Mère inactive	0,6	66,4	11 580
Mère active	1,0	27,8	15 970
<b>Couple</b>	<b>4,3</b>	<b>11,7</b>	<b>24 170</b>
Couple d'inactifs avec ou sans enfant(s)	0,6	26,7	20 900
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant(s)	0,3	12,6	22 600
Homme actif - femme inactive avec ou sans enfant(s)	1,7	27,7	20 280
Couple d'actifs avec ou sans enfant(s)	1,7	6,4	25 540
<b>Ménage complexe</b>	<b>0,5</b>	<b>23,4</b>	<b>19 900</b>
<b>La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus</b>	<b>0,9</b>	<b>7,8</b>	<b>25 120</b>
<b>Personne seule</b>	<b>0,4</b>	<b>11,1</b>	<b>22 200</b>
Homme	0,1	10,8	23 900
Femme	0,3	11,3	21 610
<b>Couple</b>	<b>0,4</b>	<b>6,1</b>	<b>26 890</b>
<b>Autres (famille monoparentale et ménage complexe)<sup>1</sup></b>	<b>0,1</b>	<b>7,3</b>	<b>23 740</b>
<b>Ensemble</b>	<b>8,6</b>	<b>14,0</b>	<b>23 150</b>
Hommes	4,1	13,6	23 490
Femmes	4,6	14,3	22 830

1. Les deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.21 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

Les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, 37 040 euros par an en 2013, soit près de deux fois celui des ouvriers ou des employés. Le niveau de vie annuel moyen des retraités est de 24 630 euros. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé, combinée à des charges familiales plus faibles, leur permet d'avoir un niveau de vie moyen supérieur de 4 % à celui de l'ensemble de la population.

Au sein des catégories socioprofessionnelles (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,9 (contre 3,4 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 7 980 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 46 880 euros. En comparaison, le rapport interdécile est de 3,1 chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 57 990 euros tandis que le niveau de vie des plus modestes est inférieur à 18 770 euros. Il est moins important (de l'ordre de 2,6) pour les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires.

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, 18,0 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au 1<sup>er</sup> **décile** et 15,6 % se situent au-dessus du dernier décile. Pour 87,8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est supérieur à la médiane avec une forte concentration au-delà du 8<sup>e</sup> décile : 59,5 % d'entre eux font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61,7 % des

ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules 33,0 % des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Ces personnes sont les plus exposées à la pauvreté, avec 28,9 % de personnes pauvres. Les taux de pauvreté des ouvriers (15,0 %) et des employés (11,2 %) sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (12,7 %). À l'opposé, seuls 3,7 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par des différences de niveau de revenus d'activité et de patrimoine. Le système fiscal-social vient cependant les atténuer. Pour les ménages dont la personne de référence est ouvrier ou employé, le revenu disponible se compose ainsi pour environ 10 % de transferts sociaux (allocations familiales, logement, minima sociaux), contre 5,6 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent 32,0 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les revenus du patrimoine représentent une part du revenu disponible plus élevée pour les ménages dont la personne de référence exerce une profession indépendante (agriculteur, artisan, etc.) (22,1 % contre 10,9 % pour l'ensemble) et, dans une moindre mesure, pour ceux dont la personne de référence est retraité (18,4 %).

Enfin, les **impôts directs** représentent 25,7 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est indépendant et 23,6 % pour ceux dont la personne de référence est cadre, contre 17,4 % en moyenne pour l'ensemble des ménages. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (voir *annexe Glossaire*).

**Rapport interdécile** : rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1).

**Déciles** : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

**Impôts directs** : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

# Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.21

## 1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la CS des personnes en 2013

	montants annuels en euros								Taux de pauvreté (en %)
	Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Médiane (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5		
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	25 670	7 980	19 600	46 880	5,9	2,5	2,4	22,0	
Cadre, profession intellectuelle supérieure	37 040	18 770	32 200	57 990	3,1	1,7	1,8	3,7	
Profession intermédiaire	25 930	14 920	24 060	38 360	2,6	1,6	1,6	4,6	
Employé	20 660	11 670	19 220	30 460	2,6	1,6	1,6	11,2	
Ouvrier	18 950	10 660	18 220	27 540	2,6	1,7	1,5	15,0	
Retraité	24 630	12 570	20 590	38 980	3,1	1,6	1,9	7,9	
Autre personne sans activité professionnelle	19 440	8 370	15 900	33 550	4,0	1,9	2,1	28,9	
<b>Ensemble des personnes de 15 ans ou plus</b>	<b>23 750</b>	<b>11 110</b>	<b>20 420</b>	<b>38 220</b>	<b>3,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>12,7</b>	

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 660 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Répartition des personnes de 15 ans ou plus, par CS selon la tranche de niveau de vie en 2013

	Part dans la population des 15 ans ou plus	Répartition selon la tranche de niveau de vie									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,3	18,0	9,5	8,3	8,1	7,3	7,2	8,2	7,5	10,3	15,6
Cadre et profession intellectuelle supérieure	9,0	3,2	1,4	1,6	2,4	3,7	5,7	8,4	14,2	23,8	35,6
Profession intermédiaire	13,6	3,4	3,7	5,2	7,6	9,0	11,9	15,2	16,7	16,3	11,0
Employé	16,0	7,4	10,3	11,8	12,4	12,1	12,8	11,9	9,8	7,4	4,1
Ouvrier	12,3	10,2	11,8	12,3	13,2	14,1	12,5	10,9	8,0	5,1	1,9
Retraité	27,3	4,4	9,7	10,8	11,3	11,3	10,2	9,8	10,5	10,5	11,5
Autre personne sans activité professionnelle	17,2	22,2	15,2	12,1	9,6	7,9	6,9	6,1	6,2	6,1	7,7
<b>Ensemble des personnes de 15 ans ou plus</b>	<b>100,0</b>	<b>9,0</b>	<b>9,4</b>	<b>9,6</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,2</b>	<b>10,4</b>	<b>10,6</b>	<b>10,8</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>///</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : 9,4 % des personnes de 15 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population globale.  
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Composition du revenu disponible du ménage selon la CS de la personne de référence en 2013

	en %							Montant annuel moyen (en euros)
	Revenus d'activité et de remplacement	Revenus du patrimoine	Prestations sociales <sup>1</sup>	Prime pour l'emploi	Impôts directs <sup>2</sup>	Ensemble		
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	98,0	22,1	5,2	0,4	- 25,7	<b>100,0</b>	47 390	
Cadre et profession intellectuelle supérieure	112,1	9,4	2,1	0,0	- 23,6	<b>100,0</b>	61 580	
Profession intermédiaire	106,8	5,4	4,2	0,2	- 16,6	<b>100,0</b>	39 580	
Employé	98,2	4,3	10,3	0,4	- 13,2	<b>100,0</b>	27 860	
Ouvrier	99,3	2,7	9,9	0,5	- 12,4	<b>100,0</b>	31 550	
Retraité	95,3	18,4	2,4	0,1	- 16,2	<b>100,0</b>	31 060	
Autre personne sans activité professionnelle	72,3	6,3	32,0	0,3	- 10,9	<b>100,0</b>	22 420	
<b>Ensemble</b>	<b>100,7</b>	<b>10,9</b>	<b>5,6</b>	<b>0,2</b>	<b>- 17,4</b>	<b>100,0</b>	<b>35 960</b>	

1. Allocations familiales, logements et minima sociaux.

2. Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libérateurs sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.22 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés

En 2013, les ménages dont la **personne de référence** et, le cas échéant, son conjoint sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 28 420 €. Les revenus d'activité en sont la principale composante. Ils représentent en moyenne, 72,5 % du revenu disponible des **ménages immigrés**, avec 20 600 € annuels en moyenne, soit un niveau de 21 % inférieur à celui des ménages non immigrés (26 190 €) et 45 % plus faible que celui des **ménages mixtes** (37 160 €). Occupant des emplois globalement moins qualifiés, les apporteurs de ressources des ménages immigrés sont aussi plus souvent au chômage (12,7 % en moyenne, contre 6,1 % pour les ménages non immigrés et 9,5 % pour les ménages mixtes).

En lien avec la composition de la famille, les prestations sociales constituent une part plus importante des revenus des ménages immigrés (15,1 %), contre 4,8 % pour les ménages non immigrés et 7,5 % pour les ménages mixtes. Selon l'origine de la personne de référence du ménage, la part des prestations sociales va de 23,4 % pour les personnes nées en Afrique à 5,8 % pour celles natives d'Europe, soit un niveau plus proche de celui des ménages non immigrés. De fait, les ménages immigrés comptent davantage de familles monoparentales (16,4 % contre 9,9 % dans l'ensemble des ménages) et 35 % des ménages immigrés ont au moins un enfant de moins de 18 ans (contre 27 % des ménages non immigrés et 52 % pour les ménages mixtes). En revanche, les revenus du patrimoine et les pensions et retraites occupent une part plus faible dans le revenu disponible des ménages immigrés.

Au total, le revenu avant transferts et prélèvements des ménages immigrés est inférieur de 33 % à celui de l'ensemble des autres ménages (non immigrés et mixtes). Après redistribution,

### Définitions

**Personne de référence (PR) du ménage** : elle est déterminée à partir des caractéristiques de la structure familiale du ménage et des individus qui le composent – le plus souvent la personne de référence de la famille quand il y en a une (l'homme dans le cas d'un couple), ou l'homme actif le plus âgé.

**Immigrés** : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite). Dans un **ménage immigré** la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

**Revenu disponible, niveau de vie, taux de pauvreté, déciles** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.

l'écart est atténué (22 %, soit 8 840 € annuels de moins). Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, l'écart initial joue en défaveur des ménages immigrés : leur revenu est inférieur de 11 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures et jusqu'à 39 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Après redistribution, cet écart entre les ménages immigrés et l'ensemble des autres ménages est plus fortement réduit pour les ménages dont la personne de référence est inactive (autre que retraitée).

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart de revenu observé avec les ménages non immigrés s'accroît en termes de **niveau de vie**. En 2013, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 16 720 €, contre 23 870 € (soit un écart de 30 %) pour les ménages non immigrés. Des facteurs structurels expliquent au moins la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés... Les trois quarts des personnes vivant dans un ménage immigré (76,8 %) ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 8,6 % d'entre elles font partie des 20 % de personnes les plus aisées. Les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 37,6 %, de 26 points supérieur à celui de la population des ménages non immigrés (11,2 %).

En revanche, le niveau de vie moyen des ménages mixtes (22 320 €) est proche de celui des non-immigrés. Ce résultat s'explique pour partie par le fait que, par construction, ces ménages ne peuvent pas être constitués de personnes seules, avec ou sans enfant, disposant généralement de ressources plus faibles. ■

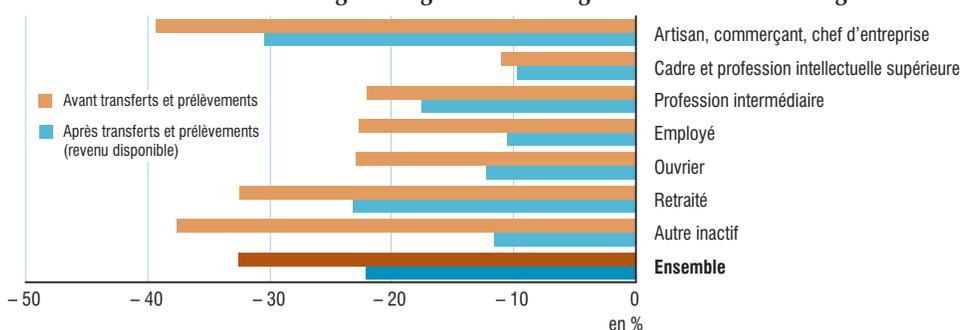
# Revenu disponible et niveau de vie des immigrés 1.22

## 1. Composition du revenu disponible des ménages en 2013 selon l'origine géographique

	Revenus d'activité <sup>1</sup>	Pensions et retraites <sup>1</sup>	Revenus du patrimoine <sup>1</sup>	Prestations <sup>2</sup>	Prime pour l'emploi	Impôts <sup>3</sup>	Ensemble	Revenu disponible annuel moyen (en euros)
<b>Ménage immigré</b>	<b>72,5</b>	<b>19,3</b>	<b>5,8</b>	<b>15,1</b>	<b>0,3</b>	<b>-13,0</b>	<b>100</b>	<b>28 420</b>
PR née en Afrique	69,5	13,3	3,4	23,4	0,4	-10,0	100	25 720
en Europe	68,2	32,2	8,9	5,8	0,2	-15,3	100	30 020
dans un autre pays ou apatride	86,7	8,6	4,9	14,4	0,4	-15,0	100	32 540
<b>Ménage mixte</b>	<b>83,5</b>	<b>15,2</b>	<b>10,4</b>	<b>7,5</b>	<b>0,3</b>	<b>-16,9</b>	<b>100</b>	<b>44 500</b>
<b>Ménage non immigré</b>	<b>72,5</b>	<b>28,9</b>	<b>11,4</b>	<b>4,8</b>	<b>0,2</b>	<b>-17,8</b>	<b>100</b>	<b>36 120</b>
<b>Ensemble</b>	<b>73,2</b>	<b>27,5</b>	<b>10,9</b>	<b>5,6</b>	<b>0,2</b>	<b>-17,4</b>	<b>100</b>	<b>35 950</b>

1. Revenus, y c. contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). 2. Les prestations sociales comprennent la CRDS de 0,5 %. 3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 2. Écarts de revenus entre les ménages immigrés et non immigrés ou mixtes selon la catégorie sociale



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante. Les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont ouvrières, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 22,9 % à celui des ménages non immigrés ou mixtes. Après les transferts sociaux, l'écart est de 12,3 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 3. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (en milliers)	Niveau de vie annuel (en euros)				Rapport interdécile			Taux de pauvreté à 60 % (en %)
		Moyen	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Médiane (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
<b>... ménage immigré</b>	<b>5 595</b>	<b>16 720</b>	<b>7 840</b>	<b>13 970</b>	<b>28 140</b>	<b>3,6</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>37,6</b>
PR née en Afrique	2 939	14 470	7 560	12 680	22 390	3,0	1,7	1,8	44,3
en Europe	1 513	20 640	9 460	17 590	34 470	3,6	1,9	2,0	22,9
dans un autre pays ou apatride	1 143	17 330	7 640	13 970	34 990	4,6	1,8	2,5	39,9
<b>... ménage mixte</b>	<b>4 156</b>	<b>22 320</b>	<b>10 140</b>	<b>18 810</b>	<b>35 730</b>	<b>3,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>16,8</b>
<b>... ménage non immigré</b>	<b>52 198</b>	<b>23 870</b>	<b>11 590</b>	<b>20 750</b>	<b>37 950</b>	<b>3,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>11,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>61 949</b>	<b>23 150</b>	<b>10 730</b>	<b>20 000</b>	<b>37 200</b>	<b>3,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>14,0</b>

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 4. Répartition selon l'origine géographique du ménage par décile de niveau de vie

Personnes vivant au sein d'un...	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	en %
										Supérieur à D9
<b>... ménage immigré</b>	<b>28,6</b>	<b>18,9</b>	<b>13,2</b>	<b>8,6</b>	<b>7,5</b>	<b>5,8</b>	<b>4,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>5,0</b>
PR née en Afrique	33,8	22,2	14,4	7,4	7,3	4,8	3,7	2,6	1,7	2,1
en Europe	16,0	14,8	12,4	8,1	8,8	10,3	7,5	7,1	7,5	7,5
dans un autre pays ou apatride	31,9	15,8	11,3	12,2	6,1	2,7	4,4	3,3	3,2	9,1
<b>... ménage mixte</b>	<b>12,1</b>	<b>11,5</b>	<b>11,0</b>	<b>11,2</b>	<b>10,0</b>	<b>9,9</b>	<b>8,6</b>	<b>8,8</b>	<b>7,7</b>	<b>9,2</b>
<b>... ménage non immigré</b>	<b>7,8</b>	<b>8,9</b>	<b>9,6</b>	<b>10,0</b>	<b>10,3</b>	<b>10,5</b>	<b>10,7</b>	<b>10,7</b>	<b>10,9</b>	<b>10,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>

Champ : France métropolitaine, ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes d'un ménage dont la personne de référence est immigrée sont 28,6 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

## 1.23 Les très hauts revenus

En 2013, au-dessus de 91 990 euros de **revenu déclaré** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population. Cela correspond à un revenu déclaré de 91 990 euros pour une personne seule ou de 165 580 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Entre 2012 et 2013, le revenu disponible des 0,01 % les plus aisés a fortement diminué, principalement en raison de la chute des revenus du patrimoine : les crises financières et économiques auraient conduit les ménages à délaissier les valeurs les plus risquées. Entre 2004 et 2011, les très hauts revenus ont évolué en fonction de la conjoncture économique : ils ont fortement progressé jusqu'en 2008, avant de diminuer en 2009 avec la crise. Ils sont repartis ensuite à la hausse en 2010 et 2011. Au total, le revenu déclaré a été en hausse entre 2004 et 2011, l'augmentation étant de plus en plus marquée au fur et à mesure que le revenu déclaré s'élevé.

La source Filosofi (fichier localisé social et fiscal) permet, à partir de 2012, de mesurer le **revenu disponible** à un niveau fin et donc d'étudier les niveaux de vie des plus aisés. Le revenu disponible comprend le revenu déclaré, les revenus financiers non déclarés, les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs. Le **niveau de vie**, qui est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation, est moins dispersé que le revenu déclaré par UC du fait de l'effet redistributif des transferts sociaux et fiscaux.

En 2013, au-dessus de 77 960 euros de niveau de vie annuel, une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population (99<sup>e</sup> centile, Q99), qui compte près de 620 000 personnes en France métropolitaine. Cela correspond à un revenu disponible de 77 960 euros pour une personne seule ou de 140 330 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Une personne parmi les 0,1 % les plus aisés (Q99,9) de la population bénéficie d'un niveau de vie supérieur à 168 800 euros.

La structure du revenu disponible des ménages diffère selon le niveau de revenu. Les revenus d'activité exercée en indépendant occupent ainsi une part plus importante du revenu disponible pour les plus aisés : ils représentent 29,0 % du revenu disponible pour les 0,1% les plus riches, contre 3,3 % pour les 90 % les moins aisés. Plus le revenu disponible augmente, plus la part des revenus du patrimoine et celle des impôts directs (comptabilisée en négatif) ont tendance à augmenter. Ainsi, les revenus du patrimoine représentent 53,3 % du revenu disponible des 0,1 % les plus aisés, contre 5,9 % du revenu disponible pour les 90 % les moins aisés. La part des impôts directs dans le revenu disponible est elle respectivement de - 49,6 % et de - 8,3 %.

Les 0,1 % les plus aisés détiennent en 2013 1,2 % du total du revenu disponible. Les 0,9 % suivants en détiennent 4,0 %, tandis que les 90 % les moins aisés en détiennent 76,2 %. ■

### Définitions

**Revenu déclaré** : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

**Unité de consommation, revenu disponible, niveau de vie, déciles** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « Le patrimoine des ménages début 2015 : repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés », *Insee Première* n° 1574, novembre 2015.

## 1. Quantiles de revenus déclarés par unité de consommation de 2004 à 2013

en euros 2013

		2004	2008	2011	2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>2</sup>
<b>Seuil d'appartenance aux...</b>						
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	18 630	19 550	20 070	19 860	20 100
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	37 670	39 620	40 340	40 140	40 390
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	85 620	94 270	95 710	94 610	91 990
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	213 660	255 650	263 470	250 950	224 510
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	584 260	782 380	834 350	719 600	590 350
<b>Rapports</b>						
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,6	4,8	4,8	4,8	4,6
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3
Du dernier millime au dernier décile	(Q99,9/D9)	5,7	6,5	6,5	6,3	5,6

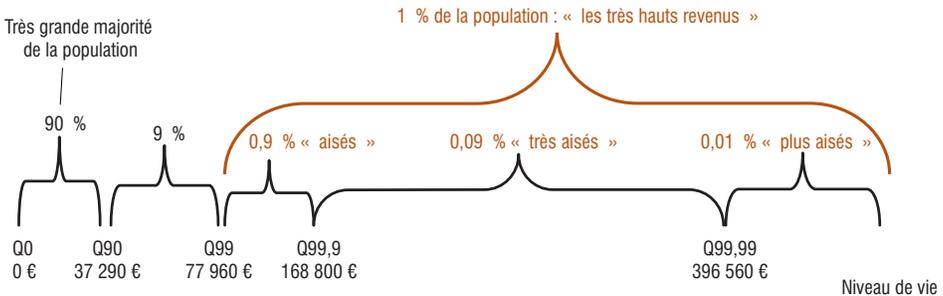
1. À partir de 2012, la source utilisée est Filosofi, ce qui entraîne une rupture de série.

2. En 2013, la mesure du revenu dans Filosofi est plus complète. Les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaires santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par Filosofi. De plus, le minimum vieillesse mesuré dans Filosofi couvre maintenant l'ensemble des caisses verseurs et plus seulement la Cnav et la CCMSA. Ces deux changements entraînent une rupture de série.

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Lecture : en 2013, 90 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 40 390 euros. 10 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à ce seuil.

## 2. Échelle des niveaux de vie en 2013



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé fiscal et social 2013.

## 3. Décomposition du revenu disponible des ménages en 2013

en %

	Les 0,1 % les plus aisés	Les 0,9 % suivants	Les 9 % suivants	Le reste de la population (90 %)
<b>Revenus d'activité</b>	<b>89,1</b>	<b>90,7</b>	<b>83,3</b>	<b>73,7</b>
Salaires (chômage inclus)	60,1	64,0	70,4	70,5
Revenus d'indépendants	29,0	26,7	12,9	3,3
<b>Pensions et retraites</b>	<b>7,0</b>	<b>11,5</b>	<b>20,0</b>	<b>19,8</b>
<b>Revenus du patrimoine</b>	<b>53,3</b>	<b>33,2</b>	<b>16,5</b>	<b>5,9</b>
Revenus du patrimoine déclarés	140,7	123,4	111,9	95,9
Revenus financiers non imposables	8,7	12,0	7,9	3,6
<b>Solde des transferts fiscaux et sociaux</b>	<b>-49,4</b>	<b>-35,4</b>	<b>-19,8</b>	<b>0,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé fiscal et social 2013.

## 1.24 Revenu des personnes sans-domicile

En 2012, le revenu mensuel médian par **Unité de consommation** des **sans-domicile** francophones de 18 ans ou plus, interrogés par l'enquête « Sans domicile 2012 » est de 430 euros au cours du mois précédant l'enquête. 14 % des sans-domicile déclarent n'avoir perçu aucun revenu, allocation ou aide provenant d'un organisme public ou d'une association le mois précédant l'enquête.

Les sans-abri et les personnes hébergées dans les centres qu'elles doivent quitter le matin sont majoritairement des hommes seuls. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, des personnes hébergées dans les centres où il est possible de rester en journée. Les chambres d'hôtel accueillent des personnes jeunes, le plus souvent des femmes nées à l'étranger et vivant avec leur famille. Enfin, dans les logements temporaires vivent des personnes seules comme des familles. Les revenus mensuels médians par unité de consommation varient de 180 euros pour les personnes hébergées en centre avec départ le matin à 580 euros pour les

personnes hébergées dans un logement temporaire.

La principale source de revenu déclarée par les sans-domicile est le revenu de solidarité active (RSA, 30 %). Viennent ensuite les revenus du travail (25 %), les allocations de chômage (8 %), l'allocation d'adulte handicapé (AAH, 7 %), la retraite ou le minimum vieillesse (6 %) puis l'argent versé par une association (5 %). Pour les personnes hébergées en chambre d'hôtel, les dons d'associations constituent la troisième ressource principale (10 %), après les revenus d'activité (27 %) et le RSA (14 %).

Neuf sans-domicile sur dix vivaient, le mois précédant l'enquête, avec moins de 1 000 euros par mois. Cette proportion varie de 84 % pour les personnes en logement temporaire à 97 % pour les « sans-abri », contre 12 % des adultes vivant dans un logement ordinaire. Enfin, quatre sans-domicile sur dix ont des dettes à rembourser. Le montant moyen de ces dettes est de 3 990 euros et il atteint 5 330 euros pour les « sans-abri ». ■

### Définitions

**Sans-domicile** : une personne est dite sans-domicile si elle a passé la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation (y compris les haltes de nuit qui offrent un abri mais qui ne sont pas équipées pour y dormir) ou dans un **service d'hébergement** (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid). Dans l'enquête sur les services d'hébergement ou de distribution de repas de 2012, dite « Sans-domicile 2012 », seuls les sans-domicile fréquentant ces services et résidant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants ont été enquêtés. Les usagers non francophones ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire auto-administré simplifié dans lequel les revenus n'ont pas été détaillés.

**Services d'hébergement** : ils recouvrent les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres d'hébergement d'urgence (CHU), les centres de stabilisation (CHS), les places prévues pour l'hébergement dans le cadre des plans Très Grand Froid, les places réservées à l'hébergement des sans-domicile dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

**Unité de consommation** (UC) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « L'hébergement des sans-domicile en 2012 - Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première* n° 1455, juillet 2013.

# Revenu des personnes sans-domicile 1.24

## 1. Sources de revenu des sans-domicile selon leur situation d'hébergement en 2012

	Sans abri	Hébergement collectif		Hôtel	Logement temporaire	Ensemble des sans-domicile
		Que l'on doit quitter le matin	Où l'on peut rester la journée			
Nombre d'adultes sans domicile	6 100	7 500	23 300	7 900	21 500	<b>66 300</b>
Taux de bénéficiaires du RSA (en %)	21	18	32	12	41	<b>30</b>
Taux de personnes n'ayant perçu ni revenu ni allocation ou aide publique (en %)	32	37	12	15	4	<b>14</b>
Revenus mensuel médian par unité de consommation (en euros)	280	180	460	210	580	<b>430</b>
<b>Principales sources de revenu (en %)</b>						
Revenus d'activité	24	22	22	27	27	<b>25</b>
Revenu de solidarité active (RSA)	32	28	30	14	34	<b>30</b>
Allocation de chômage	6	11	8	9	7	<b>8</b>
Allocation d'adulte handicapé (AAH)	8	4	9	1	7	<b>7</b>
Retraite, minimum vieillesse	2	5	6	3	7	<b>6</b>
Dons d'associations	1	2	6	10	4	<b>5</b>
Taux de personnes vivant avec moins de 1 000 euros par mois (en %)	97	94	88	95	84	<b>89</b>
Taux de personnes endettées (en %)	27	44	40	34	40	<b>39</b>
Montant moyen des dettes (en euros)	5 330	3 260	4 330	2 940	3 990	<b>3 990</b>

Champ : adultes sans domicile francophones vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine.

Note : le revenu mensuel correspond à l'ensemble des ressources monétaires perçues par le sans-domicile, son éventuel conjoint et ses enfants s'il(s) vi(ven)t avec lui.

Sources : Ined ; Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

## 2. Caractéristiques démographiques et sociales des sans-domicile selon leur type d'hébergement en 2012

	Sans abri	Hébergement collectif		Hôtel	Logement temporaire	Ensemble des sans-domicile	Population vivant dans un logement ordinaire
		Que l'on doit quitter le matin	Où l'on peut rester la journée				
Nombre d'adultes sans-domicile	6 100	7 500	23 300	7 900	21 500	<b>66 300</b>	///
dont : femmes	300	700	8 200	5 000	11 100	<b>25 300</b>	///
nés à l'étranger	3 100	3 200	9 700	6 000	8 000	<b>30 000</b>	///
<b>Situation familiale (en %)</b>							
Vit en couple avec enfant(s)	1	1	2	38	21	<b>12</b>	34
Vit en couple sans enfant	7	3	5	5	15	<b>8</b>	34
Vit seul	88	95	82	30	43	<b>65</b>	21
Vit seul avec enfant(s)	3	0	9	24	19	<b>13</b>	6
Vit dans un autre type de ménage	1	1	2	3	2	<b>2</b>	5
<b>Âge (en %)</b>							
18 à 24 ans	4	13	16	13	13	<b>14</b>	11
25 à 29 ans	23	11	10	16	13	<b>13</b>	8
30 à 39 ans	24	24	21	43	26	<b>26</b>	16
40 à 49 ans	25	32	22	19	23	<b>23</b>	18
50 à 59 ans	15	13	20	6	12	<b>14</b>	17
60 ans et plus	9	7	11	3	13	<b>10</b>	30
<b>Activité<sup>1</sup> (en %)</b>							
En emploi	21	29	16	10	26	<b>24</b>	64
Au chômage	42	44	51	64	47	<b>48</b>	7
Inactif	14	17	20	11	17	<b>16</b>	29
Pas le droit de travailler	3	3	13	7	5	<b>5</b>	ns

1. Les taux ont été calculés sur la population des 18-64 ans.

Champ : adultes sans domicile francophones vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants et ensemble des ménages de France métropolitaine.

Sources : Ined ; Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012, enquête emploi 2012, estimations de population 2012.